

3555



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD - FND)

Prêt : FAD/N°F/SEN/LUT-PAU/99/22 du 19/08/99
FND/N°286 du 25/05/99

*Ayva Diawara
Pour information
et avis. S*

RAPPORT GENERAL

**ATELIER BILAN DE LA MISSION
D'ENCADREMENT TECHNIQUE
CONFIEE AUX ONG**

Saly, 29 et 30 mai 2003

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1. DEROULEMENT DES TRAVAUX..... | 3 |
| 2. TRAVAUX DES COMMISSIONS | 6 |
| 2.1. COMMISSION 1 : CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES..... | 6 |
| 2.2. COMMISSION 2 : CONTRAINTES LIEES A L'EXECUTION DU PROJET | 8 |
| 2.3. COMMISSION 3 : INFORMATION – SENSIBILISATION – RENFORCEMENT DES CAPACITES | 10 |
| 2.4. COMMISSION 4 : CADRE DE PARTENARIAT PLCP - CONGAD | 13 |
| 3. CLOTURE | 15 |
| 3.1 PRESENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP | 15 |
| ANNEXES 1 : RAPPORTS DES COMMISSIONS | 17 |
| ANNEXES 2 : FICHES ONG | 33 |
| ANNEXE 3 : MESSAGE DE MADAME LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL..... | 44 |
| ANNEXE 4 : PRESENTATION D'OUVERTURE DE MADAME LA DIRECTRICE DU PROJET..... | 47 |
| ANNEXE 5 : MOTION DE REMERCIEMENT DES PARTICIPANTS AU PLCP | 48 |
| ANNEXE 6 : ALLOCUTION DE CLOTURE DU VICE PRESIDENT DU CONGAD | 50 |
| ANNEXE 7 : MISE EN ŒUVRE DU DSRP..... | 52 |
| ANNEXE 8 : TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER | 53 |
| ANNEXE 9 : AGENDA DE L'ATELIER | 55 |
| ANNEXE 10 : PHOTOS, ILLUSTRATIONS | 56 |

L'an deux mille trois les 29 et 30 mai, s'est tenu à Saly Portudal, l'atelier bilan de la mission des ONG chargées de l'accompagnement des activités de micro finance du Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP / FAD-FND).

Une cinquantaine de participants ont pris part à la rencontre, regroupant le Ministère du Développement Social (MDS) assurant la tutelle administrative du Projet, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), les ONGs et le PLCP (FAD-FND).

Objectifs :

Cette rencontre a pour objectif d'évaluer le travail réalisé par les ONG depuis Janvier 2003 d'une part et, d'autre part de relever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leur mission.

Au terme de cette rencontre, les difficultés constatées du côté des ONG feront l'objet d'une justification et les insuffisances au niveau des moyens déployés feront l'objet d'un mémorandum à transmettre à la BAD pour servir d'informations de prise de décision lors de la revue à mi-parcours.

Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, l'atelier permettra de:

- Passer en revue l'état d'avancement des activités menées par chaque ONG pendant le premier trimestre de l'année 2003,
- Diagnostiquer les principales contraintes à l'exécution de la mission de chaque structure
- Dégager des propositions de solutions.

1. DEROULEMENT DES TRAVAUX

A l'ouverture des travaux, Monsieur Boubacar DIOP, Président du CONGAD, s'est d'abord félicité de cette rencontre qui imprime encore un caractère participatif à l'activité du projet. En prononçant le mot de bienvenue, le Président a marqué avec insistance, le rôle combien important des ONG, dans le cadre des activités du PLCP (FAD-FND). Il salue ensuite l'esprit de coopération et la dimension du principe de faire-faire qui constitue le fondement de cette

coopération. Avant de passer la parole, Monsieur le Président a rappelé l'importance des résultats auxquels cette rencontre devrait aboutir.

Monsieur Ousmane Ka, Coordonnateur de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté au Ministère du Développement Social, a d'abord, à son tour, présenté les excuses de Madame le Ministre, empêchée, avant de transmettre ses vœux de succès et de réussite. Monsieur KA a ensuite lu le message de Madame le Ministre du Développement Social qui insiste sur le travail déjà réalisé par les ONG et sur l'importance des résultats attendus de cet atelier.

Madame Khady Fall NDIAYE, Directrice du PLCP (FAD-FND), a ensuite profité de son intervention d'ouverture pour entrer dans le vif du sujet en rappelant les principes directeurs du projets que sont les approches participative et de responsabilisation des bénéficiaires, de genre, de faire – faire, de déconcentration/décentralisation, de pérennisation et la dimension intégrée de la lutte contre la pauvreté.

En effet, elle a montré que l'approche participative et la responsabilisation des bénéficiaires résultent de la volonté de facilitation d'une appropriation effective des investissements qui seront réalisés au profit des populations cibles. Dès lors, ces dernières doivent être impliquées dans toutes les phases d'exécution, depuis l'identification, la formulation, la mise en œuvre jusqu'au suivi-évaluation. Egalement, le renforcement de leurs capacités d'organisation, aptitudes entrepreneuriales et le développement de leur esprit d'entreprise.

A chaque principe évoqué, des illustrations ont été apportées par la Directrice. C'est le cas de l'approche faire-faire, qui se justifie en raison de l'importance et la complexité du programme à mettre en œuvre dans des délais limités. Le Projet a signé des conventions/contrats avec des Maîtres d'Ouvrage Délégué dans le cadre de :

- l'alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires avec la SAFEFOD,
- la sensibilisation et la communication avec OFBD Marketing et Communication,
- l'édification des infrastructures socio-communautaires (case foyer, case des tout-petits, case de santé) avec l'AGETIP,
- la réalisation des ouvrages hydrauliques avec le Groupement de bureaux d'études nordique et sénégalais COWI/AISB,
- la mise en œuvre du volet microfinance et appui aux AGR avec 9 SFD.

Elle a évoqué le cadre de collaboration avec le CONGAD, qui rentre parfaitement en adéquation avec les principes directeurs du projet. Elle a rappelé les axes du protocole d'accord les liant avec cette structure et les ONGs en insistant sur les missions qui leur ont été confiées.

Ces missions peuvent être résumées comme suit :

- Appuyer et organiser les groupes cibles dans la mise en œuvre des caisses locales d'épargne et de crédit ;
- Informer et sensibiliser les groupes cibles sur la stratégie du PLCP, le système de micro crédit et les créneaux porteurs dans leur zone.
- Appuyer les bénéficiaires à l'élaboration de projets et d'activités génératrices de revenus ;
- Former les bénéficiaires en divers thèmes liés à la micro finance à la gestion de projet et à la promotion des produits locaux ;
- Assurer le suivi technique des activités initiées par les groupes cibles du projet ;
- Promouvoir des échanges inter-communautaires et régionaux ;
- Participer aux réunions de concertation entre les différents acteurs concernés, initiées par le Projet ;
- Fournir, suivant la périodicité retenue d'accord parties, les plannings et rapports d'activités.

Madame la Directrice a terminé son intervention par les constats faits et les recommandations qu'il était possible de formuler à partir de ce premier bilan :

- L'appui institutionnel, découlant des échanges préalables à la mise en œuvre du protocole : 90 millions réparties aux 15 ONG suivant le nombre de CB encadrées ;
- 1 849 requêtes de financement élaborées par les ONG et soumises aux SFD pour un montant 1.068.304.375 FCFA, après seulement 3 mois de présence sur le terrain ;
- le défaut de compréhension de la mission par certaines ONG : le déplacement vers les populations pour les premiers contacts est nécessaire ;
- Le recours par d'autres ONG à des intermédiaires pour la confection des requêtes : la non pertinence des projets proposés.
- Le manque de concertation entre les ONG elles-mêmes, d'une part et entre les ONG et les SFD, d'autre part.

Les travaux se sont poursuivis sous la présidence de Monsieur Amacodou Diouf, Vice-Président du CONGAD, avec les présentations de bilan de chaque ONGs intervenant dans la microfinance et d'appui aux activités génératrices de revenus

des bénéficiaires du Projet. Il a été question, au cours de cette plénière, de faire une présentation résumée, axée sur les aspects de sensibilisations/information, la mise en place des CLEC, et les réalisations en termes de dossiers ficelés et de financements octroyés.

Sur la base des différentes interventions, l'assemblée a organisé les commissions dans lesquelles les participants devraient se répartir pour réfléchir sur les principales contraintes et formuler des recommandations.

Quatre commissions ont été constituées :

1. Contraintes d'ordre institutionnel,
2. Contraintes liées à l'exécution du Projet,
3. Information – Sensibilisation – renforcement des Capacités
4. Evaluation et actualisation du Cadre de partenariat PLCP - CONGAD

2. TRAVAUX DES COMMISSIONS

2.1. Commission 1 : Contraintes institutionnelles

Il s'est agi dans les travaux de cet atelier, de passer en revue les contraintes institutionnelles, en traitant les aspects liés au cadre de concertation, au suivi évaluation et à la mise en place des CLECs et des comités villageois et de quartier.

- Cadre de Concertation

Sur ce point, les commissionnaires ont d'abord relevé les contraintes suivantes :

- Les comités de pilotage ne permettent pas la prise en compte des problèmes d'ordre opérationnel.
- Les cadres informels sont opérationnels mais souffrent de formalisation.

Au vu de ces contraintes majeures, les recommandations vont essentiellement dans le sens de formaliser les cadres informels pour une meilleure prise en compte des questions spécifiques à la Micro-finance, par :

- l'implication de tous les acteurs,
- l'application des décisions,

- la fluidité des rapports,
 - la détermination des niveaux de concertation : ONG / SFD / ONG / CERP
URG,
- *Suivi évaluation*

Dans le cadre du suivi évaluation, la commission a souligné un certain nombre de contraintes liées principalement à :

- Retard dans la diffusion de l'information et dans la programmation pour l'organisation des rencontres.
- Non implication opérationnelle des cellules régionales du CONGAD
- Insuffisance de présence des ONG auprès des cibles.
- Inexistence d'un système de suivi évaluation

Sur cette base, des recommandations ont été formulées dans le sens de :

- mieux planifier la programmation des rencontres et réunions.
 - Impliquer concrètement les cellules régionales du CONGAD et renforcer les mécanismes opérationnels de suivi en relation avec le CONGAD
 - renforcer l'action de proximité des ONG.
 - intégrer un système de capitalisation
- *Mise en place et pérennisation des CLECs et des comités villageois et de quartiers :*

Les travaux de la commission ont permis de dégager les contraintes suivantes :

- l'environnement politique
- le faible niveau d'organisation des comités de base
- la dispersion et la faible densité des Communautés de Base
- le faible niveau de formation des populations
- la différence dans l'approche de mise en place des CLECs
- la faiblesse de la clarification de processus de mise en place des CLEC
- l'envergure et la forte densité de certains quartiers

L'atelier recommande alors de :

- impliquer davantage les autorités administratives et les services techniques de l'Etat,
- accélérer le processus de structuration et d'élévation du niveau d'organisation dans les CB,

- harmoniser les approches des ONG dans la mise en place des CLEC en terme de rationalisation des ressources et du niveau de polarisation des CB,
- sensibiliser, informer engager la formation et développer l'appui technique des CB,
- accompagner les CLEC jusqu'à leur mutualisation,
- prendre en compte toutes les sensibilités et les catégories sociales.

Recommandations générales de la commission 1

Malgré l'identification des contraintes spécifiques, la commission a trouvé nécessaire de dégager certaines recommandations plus générales allant dans le sens de :

- Renforcer à travers le DSRP et le Bureau de coordination technique du Ministère, la coordination les différents Projets de Lutte Contre la Pauvreté.
- compte tenue des contraintes décelées dans le cadre de la mise en place des fonds, nous recommandons fortement à la BAD et aux autres partenaires concernés du projet, d'accorder plus de diligence dans les opérations ainsi que l'allégement des procédures.
- Tenant compte de la période actuelle marquée par l'envoi important de documents de projet et la non disponibilité des financements attendus il est fortement recommander aux ONG d'accorder plus d'attention à l'organisation des populations à la mise en place des CLECs au niveau village et quartiers en ce qui concerne les villes.

2.2. Commission 2 : Contraintes liées a l'exécution du projet

En perspective de formuler des recommandations, les travaux de l'atelier ont de manière très détaillée, listé les contraintes selon plusieurs aspects :

- *le respect des conditions d'accès aux financements par les SFD :*

- Au niveau du PLCP, il a été identifié :
 - Le non respect des clauses du contrat par les SFD.
 - L'insuffisance de la convention.
 - La lenteur dans la procédure de décaissement.

- Au niveau SFD
 - L'obligation de modifier leurs procédures internes.
 - Retard dans la mise en place des fonds au niveau de certains SFD.
 - Risques encourus par les SFD en cas de non remboursement des fonds remis aux bénéficiaires.

- Au niveau des bénéficiaires
 - Retard du démarrage des activités PLCP dans la période.
 - Rejet non motivé de certains dossiers.
 - Redimensionnement unilatéral des montants des requêtes.
 - Exigence de reconnaissance juridique aux OCB.
 - Non respect des délais de traitement des dossiers.
 - Absence de caisses locales décentralisées dans certaines zones.
 - Difficultés des projets individuels à accéder au financement à cause de la garantie (caution solidaire aval).

- Au niveau des ONG
 - Insuffisance ou absence de déplacements de certaines ONG vers les populations ciblées.
 - Recours à des intermédiaires pour la confection des requêtes.
 - Défaut de concertation entre les ONG elles mêmes, d'une part et d'autre part entre les ONG et les SFD

- la rémunération des ONG
 - Faiblesse des taux de rémunération des ONG qui ne permet pas de couvrir les charges liées au fonctionnement et à la réalisation de la mission technique qui leur est dévolue (salaires, carburant fournitures de bureau, frais de déplacement etc...)

- le détournement d'objectifs
 - Au niveau du PLCP, il a été noté l'Influence ou la récupération politique, religieuse etc...
 - Au niveau ONG, le non respect des cibles dans les zones d'interventions
 - Au niveau SFD, la limitation de certains créneaux déjà identifiés par le bénéficiaire
 - Au niveau des bénéficiaires :
 - Le décalage entre le décaissement et la période de l'activité.
 - La situation sociale difficile (survie)

A ce titre, les principales recommandations sont de :

- Mettre en place un cadre de concertation entre PLCP et les partenaires.
- Vulgariser des décisions au niveau local.
- Accélérer les procédures de décaissement de la BAD et de l'Etat.
- Révision des clauses de la convention pour une meilleure lecture du contenu.
- Faire un suivi régulier des Activités par les ONG.
- Améliorer les méthodes de travail entre les partenaires.
- Faire accepter leurs dossiers et les aider dans les processus de reconnaissance.
- Créer des comités de crédit express pour les dossiers PLCP.
- Mettre en place des guichets pour se rapprocher des populations (équipes itinérantes).
- Respecter les protocoles et renforcer les moyens matériels et logistiques pour faciliter le travail.
- Eviter le détournement d'objectif (politique, religieux, etc...).
- Promouvoir une concertation entre ONG et SFD intervenant dans la même zone.
- Relever le taux de rémunération des ONG de 5 à 15% du montant des financements octroyés.
- Prendre en charge des salaires du coordinateur et de l'assistant chargés, au sein de l'ONG, du programme PLCP.
- Doter en carburant et en fourniture de bureau en fonction du nombre de CB encadrés.
- Faire respecter les principes directeurs du projet.
- Respecter les cibles du Projet.
- Élargir le financement à tous les créneaux porteurs de la zone.

2.3. Commission 3 : Information – Sensibilisation – renforcement des Capacités

Conformément aux termes de référence de la commission, il a été fait mention des principales contraintes liées à l'information, la sensibilisation et le renforcement des capacités.

- Contraintes d'ordre Général

- *Cadre de concertation*

- Absence d'un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs de la micro finance pour harmoniser le niveau d'information (ex hausse des taux d'intérêt sans concertation avec les ONG).
 - Appui institutionnel et besoins de formation des encadreurs, bénéficiaires et des services techniques déconcentrés impliqués non encore réalisés.
- *Mise en place et pérennisation des CLEC et des comités villageois et de quartiers*
- Absences d'informations sur les modalités de mise en place des CLEC par les ONG.
 - SFD non impliqués n'adhèrent pas toujours à la création des CLEC.
- *Suivi évaluation*
- Le déficit de moyens humains et logistiques ne permet pas aux ONG d'administrer la fiche de suivi évaluation des activités compte tenu du nombre élevé de projets à visiter et leur répartition spatiale.
 - Absence de formation des bénéficiaires, et des membres des comités de gestion.
 - Absence d'une base de données informatisée sur les activités.
- Contraintes liées à l'exécution**
- *Non respect des conditions d'accès aux crédits par les SFD (non application de la convention)*
- Méconnaissance des clauses de la convention PLCP SFD par les ONG .
 - Déficit de sensibilisation des SFD sur la spécificité de la cible qui ne peut être considérée pour l'heure comme un client du système classique bancaire.

- Rémunération des ONG

- Absence d'information des ONG par le PLCP sur les modalités de rémunération quand les dossiers ne sont pas acceptés par les SFD.
- Non information des ONG sur les clauses de la convention PLCP SFD autorisant celles –ci à élaborer des projets.

- Détournement d'objectifs

- Non utilisation par les ONG de l'étude sur les créneaux éligibles et les pénalités en cas de détournement d'objectifs.

Sur la base des contraintes identifiées, les commissionnaires ont formulé un certain nombre de recommandations, à savoir :

- Partager toutes les informations entre les différents acteurs à travers des cadres de concertation opérationnelle. (rencontre PLCP, SFD, ONG)
- Renforcer l'appui institutionnel aux ONG.
- Veiller à ce que les programmes de formation prévus soient exécutés.
- Définir de manière concertée les modalités de mise en place des CLEC.
- Sensibiliser les SFD pour les amener à s'impliquer dans la mise en place des CLEC
- Impliquer les services déconcentrés dans le suivi des activités.
- Formation et mise en place des membres des organes de gestion des CLEC.
- Mettre en place une base de donnée avec un système de collecte et traitements des données.
- Sensibiliser les SFD pour les amener à respecter les clauses de la convention.

- Informer les ONG à travers les cadres de concertations sur les clauses de la convention PLCP/SFD.
- Sensibiliser les SFD pour les amener à revoir leur perception de la cible.
- Continuer à sensibiliser les bailleurs sur la faiblesse de la rémunération des ONG qui ne couvrent pas les coûts d'exécution de leur mission et constituent un obstacle à la mise en œuvre efficiente du Projet.
- Informer et sensibiliser davantage les bénéficiaires sur les créneaux porteurs éligibles et les pénalités applicables en cas de détournement d'objectif.

2.4. Commission 4 : Cadre de partenariat PLCP - CONGAD

La commission 4 s'est penchée sur le cadre de partenariat entre PLCP (FAD-FND) et CONGAD, en vue de formuler des recommandations allant dans le sens d'un bon accomplissement de leur mission. Les discussions ont porté sur les cinq points qui suivent et à terme, un certain nombre de recommandations a fait l'objet d'une proposition.

a. Actualisation du Protocole d' Accord « PLCP – CONGAD »

- Implication du CONGAD dans la conduite des activités du CNP, des CRP, CCP et CLP
- Participation aux activités des cadres de concertation

b- Partenariat autour du DRSP

- Appui à la mise en place et à la gestion des activités de l'observatoire de la société civile piloté par le CONGAD
- Développement d'une stratégie commune pour le financement des activités de micro finance à partir des fonds de recyclage de la dette publique et d'autres opportunités à définir ensemble

- Exploitation des opportunités de financement du PPTTE pour des ressources additionnelles en vue de renforcer les activités du PLCP

c- Organisation de missions de suivi et d'évaluation des activités des ONG - Opérateurs du PLCP

- Organisation de missions de suivi conjointes URG / Cellules régionales du CONGAD sur le terrain
- Organisation de missions conjointes BGP / CONGAD de suivi-évaluation sur le terrain

d- Participation à l'exécution du programme d'études et d'enquêtes sur la pauvreté et sur les besoins spécifiques du projet

- Participation aux enquêtes initiées par le PLCP
- Exécution de missions d'enquêtes sur la pauvreté et sur les activités du PLCP (ex : enquêtes sur le profil de pauvreté) ;
- Exécution d'études sur la pauvreté et sur les activités du PLCP ;

e- Promotion des services de Communication

- Participation à la diffusion et à la production de supports de communication adaptés aux formes et résultats du partenariat CONGAD- PLCP ;
- Utilisation des NTIC dans la gestion du projet (constitution d'une base de données, mise à disposition d'informations au centre-ressources et renforcement des capacités techniques des ONG opérateurs par le biais de la formation aux logiciels de planification et de gestion budgétaire, etc.

3. Clôture

3.1 Présentation de la mise en œuvre du DSRP

Avant la lecture du mémorandum, la plénière a jugé nécessaire de faire une présentation très succincte de la stratégie de mise en œuvre du DSRP. Ceci dans le souci de sensibiliser les ONGs et URGs, sur la nécessité de s'organiser au niveau régional afin de participer de manière efficace à cette mise en œuvre.

Monsieur Mayacine Camara, représentant la Cellule de suivi du Ministère de l'Économie et des Finances, a ainsi fait une brève présentation, pour rappeler le cadre institutionnel qui avait été proposé et retenu pour la mise en œuvre. Ce cadre avec ces deux niveaux stratégique et opérationnel, montre une articulation des organes aussi bien au niveau national que régional. Il est doté d'un système de suivi et d'évaluation qui alimente les décisions et les orientations. Selon monsieur Camara, les principes auxquels cette stratégie fait référence, cadrent déjà avec la démarche du PLCP (FAD-FND).

A la fin de l'atelier, un mémorandum a été rédigé et lu, pour signifier l'engagement des participants à œuvrer pour une bonne application des recommandations issues de cette rencontre. L'atelier s'est félicité de cette initiative qui selon les participants constitue un espace adéquat d'information, d'échanges et de partage sur les objectifs et stratégies d'intervention du projet. Selon le mémo, il est nécessaire d'assurer les conditions préalables, pour un meilleur impact des missions assignées aux différents acteurs. Il sera donc question, de faire une analyse sans complaisance des contraintes majeures et de veiller à la bonne application des recommandations qui vont dans le sens d'améliorer les résultats de l'intervention du projet. Enfin, il a été formulé des encouragements aux parties prenantes à redoubler d'efforts pour donner un contenu dynamique aux différents cadres de partenariat mis en place. Il a été également nécessaire d'insister sur l'importance de ces activités de micro finances au sein du projet, et de souligner la nécessité de faire des résultats performants si l'on veut contribuer de manière significative et positive à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

ANNEXES DU RAPPORT

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| ANNEXES 1 : RAPPORTS DES COMMISSIONS | 17 |
| ANNEXES 2 : FICHES ONG | 33 |
| ANNEXE 3 : MESSAGE DE MADAME LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL | 44 |
| ANNEXE 4 : PRESENTATION D'OUVERTURE DE MADAME LA DIRECTRICE DU PROJET | 47 |
| ANNEXE 5 : MOTION DE REMERCIEMENT DES PARTICIPANTS AU PLCP | 48 |
| ANNEXE 6 : ALLOCUTION DE CLOTURE DU VICE PRESIDENT DU CONGAD | 50 |
| ANNEXE 7 : MISE EN ŒUVRE DU DSRP | 52 |
| ANNEXE 8 : TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER | 53 |
| ANNEXE 9 : AGENDA DE L'ATELIER | 55 |
| ANNEXE 10 : PHOTOS, ILLUSTRATIONS | 56 |

Annexes 1 : Rapports des commissions

COMMISSION 1 : CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

Thèmes :

1. Cadre de concertation ;
2. Mise en place et pérennisation des CLEC et des comités villageois et de quartiers ;
3. Suivi-évaluation.

Liste des participants :

1. Yaya Ndiaye, Président.
2. Sellé TOURE
3. Abdourahmane CISSE
4. Demba M. SOW
5. Kéba DRAME
6. Adama DIENG
7. Germaine SARR
8. El. Hadji BOCOUM
9. Mamadou NDIAYE
10. Awa Dianor BA
11. Fatou Ndao BA
12. François Dibor KITAL
13. Mme Astou G. DIAGNE.

Introduction

Le Président de la dite commission a proposé de discuter sur deux points pouvant nous faciliter l'organisation du travail à savoir : le choix des co-rapporteurs et la méthodologie de travail après une brève introduction sur le thème ainsi que sur les résultats attendus.

C'est ainsi que Mme Fatou Ndao BA du PLCP et Demba M. SOW des ONGs ont été désignés de manière consensuelle comme étant les co-rapporteurs de l'atelier.

En ce qui concerne la méthodologie un tour de table a été engagé afin de clarifier les principes du travail et le concept « institutionnel » ceci nous a permis de retenir que le concept institutionnel fait appel à la notion de cadre, de formalisation donc de légalité.

L'analyse des résultats attendus tels que proposés fut également effectuée afin d'assurer une concordance avec les objectifs de l'atelier.

I. CADRE DE CONCERTATION¹

Les débats engagés plus haut nous ont permis de retenir un certain nombre de points repères en ce qui concerne le cadre de concertation. Car la majorité des participants à travers leurs interventions ont montré que l'absence de ce cadre a énormément contribué à l'émergence de difficultés notoires et d'incompréhension, à ce titre différents exemples ont été avancés.

1.1 Diagnostic

A. Eléments de motivation

- Pour une utilisation optimale des ressources de l'Etat ;
- Pour un amoindrissement des risques
- Le caractère sensible des cibles visés ;

B. Principes

- l'existant

Dans la stratégie du PLCP, il a été mis en place des comités de pilotage qui vont du sommet vers la base et servent de cadre d'orientation : il s'agit du CNP, des CRP, des CACP, des CCP et des CLP.

- la fonctionnalité

En rapport avec l'existant, nous avons constaté qu'il y'a une insuffisance de fonctionnalité et de prise en compte des questions liées à l'exécution,

C. Cadres de concertation

Le cadre de concertation à travers les comités de pilotage demeure un outil important pour l'orientation de l'action du projet et d'information pour les différents acteurs que sont l'Etat et les collectivités locales.

Toutefois, pour des contraintes d'ordre opérationnel, il convient de compléter l'existant par de nouveaux cadres de concertation en mesure d'assurer les questions liées à l'exécution et qui regrouperaient un nombre d'acteurs limité autour des principaux acteurs qui sont :

¹ Etant donnée l'absence des SFDs, le nouveau cadre qui sera défini au sortir de cet atelier fera objet de discussion/négociation avec ces derniers,

- du projet (à travers les URG) ;
- les ONG ;
- les CERP ;
- les SFD.

Cette instance devra se formaliser de façon à pouvoir valider les décisions retenues pour s'engager à leurs réalisations. C'est ainsi qu'il est compris que toutes ces entités devront avoir le mandat requis de leur organisation d'origine afin de contribuer à une meilleure célérité des opérations.

Caractéristiques :

- une implication des différentes parties engagées dans l'exécution (réalisation des opérations) en ce qui concerne sa composition;
- une formalisation de ce cadre de concertation pouvant conduire à plus de portée et d'efficacité sur la réalisation des consensus retenus.
- La possibilité de faire émerger un système d'arbitrage par le projet ou le maître d'ouvrage pour éviter les lenteurs et blocages à l'exécution,

Ce cadre doit s'appuyer sur l'existant c'est-à-dire sur les structures actuelles afin de les compléter car la remise en question de celle-ci contribuerait à plus de complication

Dans ces missions, il doit tenter de lever les différentes contraintes qui opposent les différents acteurs : le Projet, les bénéficiaires, les ONG, les CERP et les SFD.

II. MISE EN PLACE ET PÉRENNISATION DES CLEC ET DES COMITÉS VILLAGEOIS ET DE QUARTIERS

L'ensemble des discussions et échanges ont abouti sur le fait que les éléments de pérennisation et d'émergence des CLEC sont fortement dépendantes des questions de participation, d'implication des bénéficiaires.

III. SUIVI ÉVALUATION

Le suivi évaluation étant une activité de gestion indispensable pour une bonne exécution des activités du Projet les participants ont tenu à identifier les contraintes et proposer des solutions en vue de proposer des solutions, de renforcer et de rendre plus opérationnel l'ensemble des activités liées au suivi.

ATELIER N° 1 : CONTRAINTES

| Liste des contraintes | Recommandations | Acteurs |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Cadre de concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> - CNP, CRP, CCP/CICP, CLP - CADRE INFORMELS | <p>Formaliser les cadres informels pour une meilleure prise en compte des questions spécifiques à la Micro finance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La périodicité - L'implication de tous les acteurs - Application des décisions - Fluidité des rapports <p>Détermination des niveaux de concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ONG, SFD, URG - ONG, CERP, URG | <p>ONG, SFD, URG, CERP.</p> |
| <p>Mise en place et pérennisation des CLECS et comités QV</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes liées à l'environnement politique - Faible niveau d'organisation des comités de base - Dispersion et faible densité des Communautés de Base - Faible niveau de formation des populations - Différence dans l'approche de mise en place des CLECS - Faiblesse de la clarification de processus de mise en place des CLEC - Envergure et forte densité de certains quartiers | <p>Autorités, ONG, URG</p> <p>ONG/ URG</p> |
| <p>Suivi Evaluation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Mieux planifier la programmation des rencontres. - Impliquer concrètement les cellules régionales du CONGAD - Renforcer l'action de proximité des ONG. - Intégration d'un système de capitalisation | <p>ONG</p> <p>URG, BGP</p> <p>URG, Cellule Régionale du CONGAD</p> <p>ONG</p> <p>URG, BGP</p> |

RECOMMANDATIONS GENERALES

1. Renforcer à travers le DSRP et le Bureau de coordination technique du Ministère, la coordination les différents Projets de Lutte Contre la Pauvreté.
2. compte tenu des contraintes décelées dans le cadre de la mise en place des fonds, nous recommandons fortement à la BAD et aux autres partenaires du projet d'accorder plus de célérité dans les opérations ainsi que l'allègement des procédures au niveau du Projet.
3. Tenant compte de la période actuelle marquée par l'envoi important de documents de projet et /ou de financement il est fortement recommandé aux ONG d'accorder plus d'attention à l'organisation des populations à la mise en place des CLEC au niveau village et quartiers en ce qui concerne les villes.

COMMISSION 2 : Contraintes liées à l'exécution du Projet

| CONTRAINTES | RECOMMANDATIONS |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| I RESPECT DES CONDITIONS D'ACCES AUX FINANCEMENTS PAR LES SFD | |
| A/ Au niveau du PLCP | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non respect des clauses du contrat par les SFD. ➤ Insuffisances de la convention. ➤ Lenteur dans la procédure de décaissement. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'un cadre de concertation entre PLCP et les partenaires. ➤ Vulgarisation des décisions au niveau locale. ➤ Revoir le protocole signer avec les partenaires. ➤ Diligenter les procédures de décaissement BAD/ Etat. |
| B/ Au niveau SFD | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'obligation de modifier leurs procédures internes. ➤ Retard dans la mise en place des fonds au niveau de certains SFD. ➤ Risques encourus par les SFD en cas de non remboursement des fonds remis aux bénéficiaires. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Revoir les clauses de la convention. ➤ Accélérer la procédures de décaissement. ➤ Suivi régulier des Activités par les ONG. |
| C/ Au niveau des bénéficiaires | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Retard du démarrage des activités PLCP dans la période. ➤ Rejet non motivé de certains dossiers. ➤ Redimensionnement unilatéral des montants des requêtes. ➤ Exigence de reconnaissance juridique aux OCB. ➤ Non respect des délais de traitement des dossiers. ➤ Absence de caisses locales décentralisées dans certaines zones. ➤ Difficultés des projets individuels à accéder au financement à cause de la garantie (caution solidaire aval). | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accélérer les méthodes de travail entre les partenaires. ➤ Informer l'ONG sur les motifs du rejet. ➤ Impliquer les ONG encadreurs et les bénéficiaires. ➤ Faire accepter leurs dossiers et les aider dans les processus de reconnaissance. ➤ Créer des comités de crédit express pour les dossiers PLCP. ➤ Mise en place de guichet pour se rapprocher des populations (équipes itinérantes). ➤ Aval d'un groupement et / ou d'un comité de gestion de la localité ou une personne autorisée. |
| C/ Au niveau des ONG | |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Certaines ONG n'avaient pas compris qu'il fallait se déplacer vers les | |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>populations pour les premiers contacts.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recours à des intermédiaires pour la confection des requêtes. ➤ Défaut de concertation entre : <ul style="list-style-type: none"> - les ONG elles mêmes - les ONG et les SFD <p>II REMUNERATION DES ONG</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faiblesse des taux de rémunération des ONG qui ne permet pas de couvrir les charges liées au fonctionnement (salaires, carburant fournitures de bureau etc...) <p>III DETOURNEMENT D' OBJECTIFS</p> <p>A/ Au niveau du PLCP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Influence ou récupération politique religieuses etc... <p>B/ Au niveau ONG</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non respect des cibles dans les zones d'interventions <p>C/ Au niveau SFD</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limitation de certains créneaux déjà identifiés par le bénéficiaire <p>D/ Au niveau bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décalage entre le décaissement et la période de l'activité. ➤ Situation sociale difficile (survie) | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter les protocoles ; renforcer les moyens matériels et logistiques pour faciliter le travail. ➤ Eviter le détournement d'objectif (politique , religieux, etc ...) ➤ Rencontres et concertations entre ONG intervenant dans la même zone et SFD. ➤ Relèvement du taux de rémunération de 5 à 15%. ➤ Prise en charge des salaires du coordinateur et de l'assistant chargés du programme PLCP. ➤ Dotation en carburant et en fourniture de bureau en fonction du nombre de CB encadrés. ➤ Obligation de respect des principes directeurs du projet. ➤ Respect des cibles du Projet. ➤ se conformer à la cible du PLCP. ➤ Accepter de financer tous les créneaux porteurs de la zone. ➤ Diligenter le financement pour la période indiquée. ➤ Trouver d'autres ressources additionnelles pour y remédier. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

COMMISSION 3 : Information – Sensibilisation – renforcement des Capacités

Président : Boubacar SECK

Co-rapporteurs : Madame Aminata NDIAYE PLCP
Mamadou GUEYE EGA/ Diourbel

Membre :

- Alioune Badara DIAGNE
- Babacar CISS Développement Communautaire
- Gallo KEBE URG / Diourbel
- Samba DIALLO
- Abdoulaye SENE
- Ibrahima SECK URG / Thiès.

Le groupe a procédé d'abord à un rappel des termes de références de l'atelier et a ensuite procédé à l'identification des contraintes en termes d'information, de sensibilisation, et de renforcement des capacité :

Ainsi pour chaque contrainte identifiée, des recommandations ont été formulées.

L'atelier a tiré les conclusions ci-après :

- CONTRAINTES D'ORDRE INSTITUTIONNEL

| CONTRAINTES | RECOMMANDATIONS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Contraintes d'ordre Général (cadre de concertation)</p> <p><u>Sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Absence d'un cadre de concertation entre l'ensemble des acteurs de la micro finance pour harmoniser le niveau d'information (ex hausse des | <ul style="list-style-type: none">➤ Partage de toutes les informations entre les différents acteurs à travers des cadres de concertation opérationnelle.(rencontre PLCP, SFD, ONG) |

taux d'intérêt sans concertation avec les ONG).

Renforcement des capacités :

- Appui institutionnel et besoins de formation des encadreurs, bénéficiaires et des services techniques déconcentrés impliqués non encore réalisés.

2. Mise en place et pérennisation des CLEC et des comités V/Q

Information et sensibilisation :

- Absences d'informations sur les modalités de mise en place des CLEC par les ONG.
- SFD non impliqués n'adhèrent pas toujours à la création des CLEC.

3. Suivi évaluation

- Le déficit de moyens humains et logistiques ne permet pas aux ONG d'administrer la fiche de suivi évaluation des activités compte tenu du nombre élevé de projets à visiter et leurs répartitions spatiale.
- Absence de formation des bénéficiaires, et des membres des organes de gestion.
- Absence d'une base de donnée informatisée sur les activités.

- Augmenter et donner l'appui institutionnel.
- Veiller à ce que les programmes de formation prévus soient exécutés.
- Définir de manière concerté les modalités de mise en place des CLEC.
- Sensibiliser les SFD pour les amener à s'impliquer dans la mise en place des CLEC
- Impliquer les services déconcentrés dans le suivi des activités.
- Formation et mise en place des membres des organes de gestion des CLEC.
- Mettre en place une base de donnée avec un système de collecte et traitements des données.
- Sensibiliser les SFD pour les amener à respecter les clauses de la convention.
- Informer les ONG à travers les cadres de concertations sur les clauses de la convention PLCP SFD.
- Sensibiliser les SFD pour les amener

II Contraintes liées à l'exécution

1 .Non respect des conditions d'accès aux crédits par les SFD (non application de la convention)

- Non connaissance des clauses de la convention PLCP SFD par les ONG .
- Déficit de sensibilisation des SFD sur la spécificité de la cible qui ne peut être considérée comme un client du système classique bancaire.

2. Rémunération des ONG

- Absence d'information des ONG par le PLCP sur les modalités de rémunération quand les dossiers ne sont pas acceptés par les SFD.
- Déficit de sensibilisation du bailleur sur le faible taux de rémunération des ONG.
- Non information des ONG sur les clauses de la convention PLCP SFD autorisant celles -ci à élaborer des projets.

3. Détournement d'objectifs

- Déficit d'information sur les créneaux éligibles et les pénalités en cas de détournement d'objectifs.

à revoir leur perception de la cible.

- Rémunérer l'élaboration de tous les projets.
- Continuer à sensibiliser les bailleurs sur la faible rémunération des ONG qui ne couvrent pas les coûts d'exécution et constituent un obstacle à la mise en œuvre efficiente du Projet.
- Partage avec les ONG de la convention PLCP- SFD

- Informer et sensibiliser d'avantage les bénéficiaires sur les créneaux porteurs éligibles et les pénalités applicables en cas de détournement d'objectif.

Rapport Commission 4 :

PROJET DE PLAN D'ACTION PARTENARIAT « PLCP – CONGAD »

Sahy Portudal les 29 – 30 Mai 2003

| ACTIVITES | RESULTATS ATTENDUS | PERIODE, ET LOCALISATION | CIBLES | RESPONSABLE | OBSERVATION |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. Actualisation du Protocole d' Accord « PLCP – CONGAD »</p> <p>1.1. - Implication du CONGAD dans la conduite des activités du CNP, des CRP, CCP et CLP</p> | <p>Le Protocole d'accord « PLCP- CONGAD » est actualisé et impulse une dynamique améliorée de partenariat entre les deux structures</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CONGAD a été régulièrement convoqué et a participé aux activités du CNP, des CRP, CCP et CLP | <p>Mai 2003</p> <p>A partir de juin 2003</p> | <p>PLCP CONGAD</p> <p>CONGAD PLCP</p> | <p>Direction Exécutive CONGAD PLCP</p> <p>Direction Exécutive CONGAD BGP/PLCP</p> | <p>- Transmission des invitations et documents au CONGAD au moins une semaine à l'avance</p> |

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p>12- Participation aux activités des cadres de concertation</p> | <p>Le CONGAD a été partie prenante aux activités des cadres de concertation établis entre les ONG, le MOD et le PLCP</p> | <p>Juin 2003 – Mai 2004</p> | <p>CONGAD MOD PLCP ONG</p> | <p>CONGAD PLCP</p> | |
| <p>2- Partenariat autour du DRSP</p> | <p>Le CONGAD et le PLCP développent un partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du DRSP</p> | <p>Juin 2003</p> | <p>PLCP CONGAD</p> | <p>PLCP CONGAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Exécutive - Cellules régionales - Cellule de la société civile pour le suivi du DRSP | |
| <p>2.1. Appui à la mise en place et à la gestion des activités de l'observatoire de la société civile piloté par le CONGAD</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le CONGAD et le PLCP mettent à disposition de l'observatoire d es produits issus de leurs activités ainsi que des moyens matériels, humains et financiers ; | <p>Juin 2003</p> | <p>PLCP CONGAD</p> | <p>PLCP CONGAD</p> | |
| <p>2.2 Développement d'une stratégie commune pour le financement des activités de micro finance à partir des fonds de recyclage de la dette publique et d'autres</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Une base de donnée sur les expériences des deux institutions ainsi que des études sur le développement sont disponibles et accessibles au public ; • La demande de financement du PLCP relatifs aux fonds issus du recyclage de la dette | <p>Juin 2003 – Mai 2004</p> | <p>« «</p> | <p>« «</p> | |

| | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <p>opportunités à définir ensemble</p> <p>23. Exploitation des opportunités de financement du PPTE pour des ressources additionnelles pour les activités du PLCP</p> <p>3- Organisation de missions de suivi et d'évaluation des activités des ONG - Opérateurs du PLCP</p> <p>3.1. Organisation de missions de suivi du CONGAD sur le terrain</p> | <p>publique a été appuyée par le CONGAD ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fonds obtenus ont été consacrés au financement des activités d'investissement et de suivi de la micro finance du PLCP ; • Le CONGAD appui les demandes de financement du PLCP auprès du Fonds PPTE pour le financement des activités (investissement et suivi) de micro finance du projet • Une partie de la demande des populations en crédit est satisfaite ; <p>Le CONGAD a organisé 4 missions de suivi au niveau de chaque région pour sensibiliser et mobiliser les ONG sélectionnées</p> | <p>Juin 2003 -- Mai 2004</p> <p>A partir de Juin 2003</p> | <p>CONGAD PLCP</p> <p>CONGAD PLCP</p> <p>ONG sélectionnées</p> <p>CONGAD</p> | <p>2 missions : - Acteurs DE/CONGAD-</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|

| | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <p>3.2. Organisation de missions conjointes de suivi-évaluation sur le terrain</p> | <p>Des missions de suivi sont organisées annuellement par le PLCP et le CONGAD sur le terrain auprès des ONG Opérateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux missions conjointes de suivi sont organisées par le PLCP et le CONGAD auprès des zones d'intervention du projet et des recommandations formulées pour améliorer leur intervention ; | <p>« «</p> | <p>ONG sélectionnées</p> | <p>PLCP CONGAD : - Direction Exécutive - Cellules régionales PLCP : - BGP - URG CONGAD : - Direction Exécutive - Cellules régionales</p> | <p>BGP/PLCP 4 missions - Acteurs : Cellules Congad – URG/PLCP</p> |
| <p>4- Participation et Exécution de programme d'études et d'enquêtes sur la pauvreté et sur les besoins spécifiques du projet</p> | <p>Deux missions d'évaluation sont conjointement effectuées par le PLCP, le CONGAD et d'autres acteurs et des recommandations formulées pour améliorer leur intervention ;</p> <p>Le CONGAD est sollicité par le PLCP pour participer et pour exécuter des études et enquêtes sur la pauvreté et sur les besoins spécifiques du projet</p> | <p>A partir de Juin 2003</p> <p>« «</p> <p>Juin 2003</p> | <p>PLCP CONGAD Autres acteurs</p> <p>« «</p> <p>PLCP CONGAD</p> | <p>PLCP CONGAD Autres acteurs</p> <p>PLCP CONGAD</p> | |

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>4.1. Participation aux enquêtes initiées par le PLCP</p> <p>4.2. Exécution de missions d'enquêtes sur la pauvreté et sur les activités du PLCP (ex : enquêtes sur le profil de pauvreté) ;</p> <p>1.4.3. Exécution d'études sur la pauvreté et sur les activités du PLCP ;</p> <p>1.1. Promotion des services de Communication</p> <p>1.5.1. Participation à la diffusion et à la production de supports de communication adaptés aux formes</p> | <ul style="list-style-type: none"> Des études et enquêtes du PLCP sont effectuées par ses partenaires avec la participation du CONGAD ; Le CONGAD effectue des missions d'enquêtes sur la pauvreté et sur les activités du projet pour le compte du PLCP et avec l'appui de ce dernier ; Le CONGAD exécute sur requête et l'appui du PLCP des études selon les centres d'intérêt du projet ; <p>Le PLCP et le CONGAD produisent un Plan de communication pour la promotion des services de communication du projet sur l'implication des ONG dans le processus</p> <ul style="list-style-type: none"> le CONGAD participe à la diffusion des résultats du | <p>A partir de juin 2003</p> <p>« «</p> <p>« «</p> <p>« «</p> <p>« «</p> <p>« «</p> <p>« «</p> | <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP Autres acteurs</p> <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP CONGAD</p> | <p>PLCP CONGAD :</p> <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP CONGAD</p> <p>PLCP CONGAD : - Direction exécutive - Cellules régionales</p> <p>« «</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|-----------------------|--|
| <p>et résultats du partenariat CONGAD- PLCP ;</p> <p>1.5.2. Utilisation des NTIC dans la gestion du projet (constitution d'une base de données, appui au centre- ressources et le renforcement des capacités techniques des ONG opérateurs par le biais de la formation aux logiciels de planification et de gestion budgétaire,etc.</p> | <p>partenariat Opérateurs- PLCP ; Le CONGAD participe à la production de supports adaptés de communication sur le partenariat ONG Opérateurs et PLCP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PLCP participe à la constitution d'une base de données sur les activités du projet auprès du Centre du CONGAD ; • Le PLCP appuie la formation des ONG Opérateurs auprès du Centre du CONGAD | | | <p>« «</p> <p>« «</p> | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|-----------------------|--|

Annexes 2 : FICHES ONG

Nom de l'ONG : SAHEL 3000

Région : Kolda

Département : Sédhiou

Communautés rurales : Diaroumé et Ndiamaconte

Communes : Sédhiou

Date de référence : 29 Mai 2003

Nbre de CB : 84 dont quartiers : 3 dont villages : 81

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|------------|
| Dossiers initiés | 828 | |
| Dont acceptés | 228 | 60.249.000 |
| Dont financés | | |
| Total | | |

Voir SFD (UMEC ; ACEP)

Taux de féminité des bénéficiaires : / 6 / 0 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / 1 / 0 / / 0 / %

Problèmes :

- Enclavement de la zone, impraticabilité des pistes
- Différence entre le non administratif et le non local d'une même Communauté de Base
- Deux Communautés de Base peuvent avoir le même nom
- Inexistence ou disparition de Communauté de Base

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC : 0

Problèmes : Néant

Autres activités : Elaboration des dossiers de Projets

Principales Contraintes identifiées :

- Lenteur des procédures de financement
- Mauvaise répartition entre les SFD pour ce qui est des Communautés de Base
- Faiblesse des moyens qui engendre la réduction du temps de présence dans une C.B
- Lenteurs des procédures ce qui fait que certaines C.B sensibilisés depuis fort longtemps n'ont pas reçu un financement

Recommandations (maximum 3)

- Discuter avec les SFD pour régler la lourdeur des procédures de financements
- Préciser aux SFD de notifier les motifs de rejet
- Demander à l'Unité Régionale de Gestion d'assurer une plus grande coordination des acteurs opérant au niveau du Projet de Lutte Contre la Pauvreté.

Nom de l'ONG : ACA

Région : Thiès

Département : Tivaouane

Communautés rurales : Niakhéne et Thilmakha

Communes : Tivaouane et Mekhé

Date de référence : 29 et 30 Mai 2003

Nbre de CB : 24 dont quartiers : 5 dont villages : 19

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|------------|
| Dossiers initiés | 16 | 20.900.000 |
| Dont acceptés | 14 | 17.900.000 |
| Dont financés | 12 | 11.400.000 |
| Total | 16 | 20.900.000 |

Taux de féminité des bénéficiaires : / 6 / 6 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / 2 / 4 / %

Problèmes :

- Problème de déplacement et manque de moyen de communication.
- Insuffisance des moyens humains en rapport avec l'éventail des tâches qui incombent à l'ONG.
- Incompréhension de certains termes du document du PLCP par certains SFD.

Activité mise en place des CLEC :

Nombre de CLEC : 19 CLEC sont formés et 5 sont renforcés.

Problèmes :

- Constitution des frais de dossiers pour les CLEC en zone rurale.
- Droit d'adhésion qui leur sont demandés pour le bon fonctionnement de la CLEC.

Autres activités : Séance de travail avec les SFD.

Principales Contraintes identifiées :

- Certaines SFD continuent leurs procédures internes en passant entre le protocole.
- Réduction des montants jusqu'à pousser les populations à ne pas prendre le crédit.
- Lenteurs dans la procédure de décaissement des SFD.

Recommandations (maximum 3)

- Doter les ONG de moyens adéquats pour une bonne exécution du programme.
- Renforcer la collaboration entre ONG et SFD.

Nom de l'ONG : AVPK

Région : Tambacounda

Département : Kédougou

Communautés rurales : CR de Salémata et Diniboli

Communes : Sédhiou

Date de référence : 1994

Nbre de CB : 18 dont quartiers : 4 dont villages : 14

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|-------------|
| Dossiers initiés | 584 | 120.025.000 |
| Dont acceptés | 1 | |
| Dont financés | 175 | 17.280.000 |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / 4 / 0 / % (moyenne)

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / 1 / 0 / / 0 / %

Problèmes :

- Logistique
- Conditions SFD
- Manque coordination ONG/SFD

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC : 0

Problèmes :

- Préalables identifiés
- Formation des leaders et autres acteurs (dont membres ONG)

Autres activités : Organisation renforcement des capacités des cibles.

Principales Contraintes identifiées :

- Lenteur démarrage du programme de renforcement des capacités.

Recommandations (maximum 3)

- Faire appliquer frais essentiels pour ouverture de compte (5000 F)
- Démarrer la formation sur les CLEC
- Si situation perdue, remplacer ACEP par d'autres opérateurs (CMS, UNACOIS, pour les cas 2 et 3 et CLEC pour la catégorie A en entier)

Nom de l'ONG : GREEN SENEGAL

Région : Thiès

Département : Thiès

Communautés rurales :

Communes : Thiès

Date de référence : 28 Mai 2003

Nbre de CB : 17 dont quartiers : 5 dont villages : 12

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|-------------|
| Dossiers initiés | 89 | 102.250.000 |
| Dont acceptés | 89 | |
| Dont financés | 33 | 46.800.000 |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / __ / __ / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / _1_ / _0_ / / _0_ / %

Problèmes :

- Manque de moyens du chef de CERP et son Equipe

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC :

Problèmes :

- Tendances politique.
- Le consensus autour de la CLEC en matière gestion.

Autres activités : Renforcement des capacités des cibles

Principales Contraintes identifiées :

- Retard dans la formation des formateurs

Nom de l'ONG : CESAO

Région : Kaolack

Département : Kaolack

Communautés rurales : Dalla Ngabou, Nghaye

Communes : Mbacké

Date de référence : 28 Mai 2003

Nbre de CB : 15 dont quartiers : 3 dont villages : 12

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|-----------|
| Dossiers initiés | 12 | 4.500.000 |
| Dont acceptés | 12 | 4.500.000 |
| Dont financés | 12 | 4.500.000 |
| Total | | 4.500.000 |

Taux de féminité des bénéficiaires : / 4 / 2 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / / / / %

Problèmes :

- Scepticisme des populations vu le grand écart entre l'étude et le démarrage des activités.
- Manque de concertation avec d'autres ONG et SFD.
- Eloignement du CESAO par rapport aux CB qui lui sont affectés.

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC : Aucune CLEC n'est encore mise en place.

Problèmes : / Raison

- Le conteste de non démarrage des activités et le scepticisme des populations n'était pas favorable à la mise en place de CLEC-

Autres activités :

Principales Contraintes identifiées :

-
-

Recommandations (maximum 3)

- Réaliser des sessions de formation pour les groupes cibles (en gestion du crédit)
- Démarrer l'alphabétisation..

Nom de l'ONG : AHDIS

Région : Diourbel

Département : Bambey

Communautés rurales : Thiakhar

Communes : Bambey

Date de référence : 1^{er} Trimestre Janvier- Février - Mars 2003

Nbre de CB : 39 dont quartiers : 3 dont villages : 36

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|------------|
| Dossiers initiés | 43 | 98.700.000 |
| Dont acceptés | 43 | 98.700.000 |
| Dont financés | 28 | 57.450.000 |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / 6 / 5 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / 9 / 8 / %

Problèmes :

- Manque de ressource financier pour le financement de développement local.
- La non disponibilité d'infrastructure communautaire à caractère sociale et accessible à tous.
- Le manque d'infrastructure Hydraulique.

Activité mise en place des CLEC :

Nombre de CLEC : Prévus dans le 2^{ème} trimestre.

Problèmes :

- Néant

Autres activités : Formation des leaders des Communautés de Base.

Principales Contraintes identifiées :

- Difficultés d'établir des frontières entre zone d'intervention dans la commune de Bambey avec l'ONG APCP.
- Montant trop petit pour les handicapés et les personnes du 3^{ème} âge.

Recommandations (maximum 3)

- Le démarrage des activités d'alphabétisation fonctionnelle.
- Le virement de la 2^{ème} tranche à cause de la demande pressante des populations.

Nom de l'ONG : APCP

Région : Diourbel

Département : Bambey

Communautés rurales : Keur Samba KANE

Communes : Bambey

Date de référence : Premier trimestre 2002.

Nbre de CB : 20 dont quartiers : 4 dont villages : 16

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|------------|
| Dossiers initiés | 74 | 72.387.500 |
| Dont acceptés | 59 | 64.587.500 |
| Dont financés | 35 | 49.650.000 |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / _ 7 / _ 0 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / _ 1 / _ 0 / / 0 / %

Problèmes :

- Enclavement de la zone, impraticabilité des pistes
- Différence entre le non administratif et le non local d'une même Communauté de Base
- Deux Communautés de Base peuvent avoir le même nom
- Inexistence ou disparition de Communauté de Base

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC : 2

Problèmes :

- Difficultés dans les déplacements dans la zone de keur S. Kane.
- Difficultés pour les promoteurs individuels de se faire cautionner par un groupement.
- Lenteur dans les décaissements des SFD.

Autres activités : Elaboration des dossiers de Projets

Principales Contraintes identifiées :

- Motivation du personnel des ONG au plan financier.

Recommandations (maximum 3)

- Unifier les procédures administratives et financières de la mise en place des CLECS (les ONG doivent harmoniser leurs procédures)
- Indiquer les périodicités des décaissements des fonds et les plafonds fixés à chaque SFD.
- Confier les financements des OCB de keur samba Kane au SFD AHDIS pour un problème de proximité.

Nom de l'ONG : AFRICARE

Région : Tambacounda

Département : Tamba / Bakel

Communautés rurales : Missirah, Neteboulou, Koussanar, Sinthiou, Malem, Maka, Kahéne, Ndoya babacar, Coulor

Communes : Tamba, Bakel

Date de référence : 20 Avril 2003

Nbre de CB : 102 dont quartiers : 19 dont villages : 83

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|-------------|
| Dossiers initiés | 238 | 134.516.735 |
| Dont acceptés | 164 | |
| Dont financés | 14 | 6.300.000 |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / 6 / 0 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / 1 / 0 / / 0 / %

Problèmes :

- Niveau d'organisation très faible des OCB
- Lenteur des décaissements et demande d'apport pour les guichets I et II

Activité mise en place des CLEC :

Nombre de CLEC : une programmation de tenue d'assemblées générales pour mettre sur pied 40 CLEC dans la semaine du 25 Mai au 10 Juin 2003

Problèmes :

-

Autres activités : Formation

Principales Contraintes identifiées :

- Retard de feed back pour les budget soumis au Projet de Lutte Contre la Pauvreté

Recommandations (maximum 3)

- Répercuter les décisions prises à Dakar entre le PLCP et les SFD au niveau des partenaires de la base sous forme de lettres circulaires.
- Préciser aux SFD de notifier les motifs de rejet
- Désaffecter les CB qui subissent les lenteurs de certaines SFD pour les orienter vers d'autres plus réceptifs.

Nom de l'ONG : ANMFRS

Région : Thiès

Département : Mbour

Communautés rurales : Fissel Nguéniene, Sessene, Ndiagianiao

Communes : Mbour, Nguékhok, Joal, Thiadiaye

Date de référence : 28 Mai 2003

Nbre de CB : 79 dont quartiers : 18 dont villages : 61

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|-------------|
| Dossiers initiés | 18 | 43.775.000 |
| Dont acceptés | 16 | 100.400.000 |
| Dont financés | 5 | 6.425.000 |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / 6 / 0 / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / 0 / 9 / 7 / %

Problèmes :

- Non organisation des populations ciblées.
- Méfiance des populations vis à vis de la Micro finance.
- Blocage du financement de la part de l'UNACOIS.

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC : 58

Problèmes :

- Besoins financiers très important surtout pour la 3 ième catégorie.
- Lutte de positionnement pendant la mise en place des organes.

Autres activités : Elaboration des dossiers de Projets

Principales Contraintes identifiées :

- Le taux d'analphabétisme important pour la mise en charge du programme.
- Insuffisance de la formation des populations en Micro finance.

Recommandations (maximum 3)

- Rediscuter avec l'UNACOIS pour un démarrage des financements.
- Asseoir un cadre de concertation entre les ONG par région.
- Rétablir la confiance en terme d'assurance des financements concernant la contribution du PLCP pour les SFD.

FICHE ONG

Nom de l'ONG :

Région :

Département :

Communautés rurales :

Communes :

Date de référence :

Nbre de CB : / __ / __ / __ / __ / dont quartiers : / __ / __ / __ / __ / dont villages :
/ __ / __ / __ / __ /

| | Nombre | Montant |
|------------------|--------|---------|
| Dossiers initiés | | |
| Dont acceptés | | |
| Dont financés | | |
| Total | | |

Taux de féminité des bénéficiaires : / __ / __ / %

Activités de sensibilisation

Taux de Couverture : / __ / __ / __ / %

Problèmes :

-
-

Activité mise en place des CLEC : pas encore.

Nombre de CLEC :

Problèmes :

-
-

Autres activités :

Principales Contraintes identifiées :

-
-

Recommandations (maximum 3)

-
-

**MESSAGE DE MADAME LE MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Saly, du 29 au 30 Mai 2003

- Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Suivi opérationnel des Projets de lutte Contre la Pauvreté
- Madame la Directrice du projet de lutte contre la pauvreté,
- Monsieur le président du CONGAD,
- Monsieur le Secrétaire Général du CONGAD,
- Monsieur le Représentant du DDI,
- Monsieur le Représentant du DCEF,
- Monsieur le représentant du DDC
- Mesdames et Messieurs les responsables d'ONG,
- Mesdames, Messieurs les invités.

C'est avec une grande satisfaction et beaucoup d'optimisme que je préside aujourd'hui l'ouverture de cet atelier-bilan sur la mission des ONG dans la mise en œuvre du Projet de Lutte Contre la Pauvreté, Financé conjointement par le Fonds Africain de Développement de la BAD, le Fonds Nordique de Développement et l'état du Sénégal pour un coût de 15 Milliards FCFA environ.

Ce Projet a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal.

Ses objectifs spécifiques sont :

- Elever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto promotion des groupes cibles
- Accroître leur capacité de génération de revenus et
- Favoriser l'accès aux services de base.

Placé sous la tutelle de mon Département, la gestion de ce Projet est confiée au niveau national à un Bureau de Gestion (B G P), appuyé par Cinq Unités Régionales (URG) basées dans les régions d'intervention du Projet, à savoir Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda.

Le PLCP constitue une opportunité pour les populations défavorisées, car il intervient dans un contexte socio-économique difficile, marqué par les effets néfastes d'une paupérisation croissante des catégories sociales les plus vulnérables.

C'est pourquoi, voudrais-je saluer l'existence du DSRP, qui a été respectivement adopté par le Gouvernement et les bailleurs de Fonds que sont la **Banque Mondiale** et le **Fond Monétaire International**, ce qui constitue un progrès significatif dans notre politique de développement social, vues les retombées financières attendues dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (Ppte).

Conformément à ses principes directeurs du faire-faire et de la décentralisation, le PLCP a signé un protocole d'accord avec quinze (15) ONG dans les cinq régions pour assurer l'encadrement technique et l'accompagnement des populations bénéficiaires du projet.

Ce partenariat entre le PLCP et les ONG s'inscrit dans la dynamique participative de notre Département et des objectifs de la politique de développement Economique et Sociale définie par le **Président de la République Maître Abdoulaye WADE**.

Mesdames et Messieurs les responsables d'ONG, dans le cadre de l'Observatoire du Développement Social, la Société Civile a un rôle important à jouer et je compte beaucoup sur les leçons tirées des expériences combien enrichissantes du CONGAD.

Avant la revue à mi-parcours du projet, prévue au courant du deuxième trimestre 2003 par la Banque Africaine de Développement et l'Etat du Sénégal, il est opportun que le Bureau de Gestion du projet fasse avec vous, le bilan de la mission qui vous est confiée dans la mise en œuvre des activités de la composante Microfinance et Appui aux AGR.

Cet atelier-bilan doit permettre d'évaluer le travail réalisé par les ONG concernées, depuis le mois de Janvier de cette année 2003 et de relever les difficultés rencontrées dans la réalisation de la mission qui leur est confiée.

Plus spécifiquement, cette consultation permettra de passer en revue l'état d'avancement des activités menées par chaque ONG pendant cette première phase, de diagnostiquer les principales contraintes y afférentes et de dégager des propositions de solutions.

Déjà au 31 mars 2003, 1849 requêtes étaient élaborées par les ONG dans les cinq régions, pour un montant de 1.068.304.375 F CFA.

C'est dire donc toute l'importance du travail que les ONG ont réalisé depuis les missions de lancement des activités du PLCP que j'avais personnellement présidées dans les cinq régions ciblées.

La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, trouve sa justification dans l'engagement et la volonté du Président de la République, Maître Abdoulaye WADE, de son Premier Ministre, Monsieur Idrissa SECK et de l'ensemble des Membres du Gouvernement, de vous impliquer dans la conception et la mise en oeuvre des politiques de développement durable, particulièrement en matière de lutte contre la pauvreté.

D'ailleurs, la rencontre initiée par son excellence, Monsieur le Premier Ministre, le 13 janvier 2003, avec les ONG, conforte à plus d'un titre mon propos, si besoin en est

Monsieur le Président du CONGAD,

Au vu de ce qui précède, je me réjouis de tous ces résultats obtenus et vous rassure que vos attentes, sans nul doute, pourraient trouver des réponses adéquates auprès du Gouvernement et de la Banque Africaine de Développement.

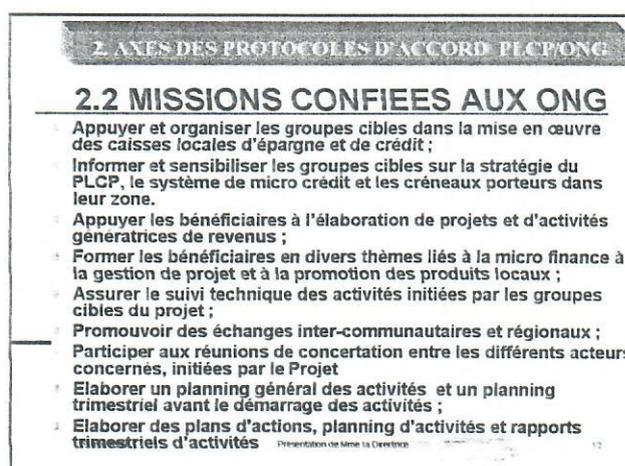
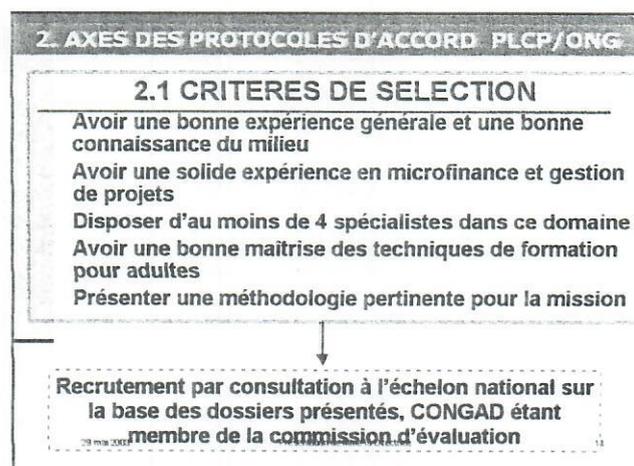
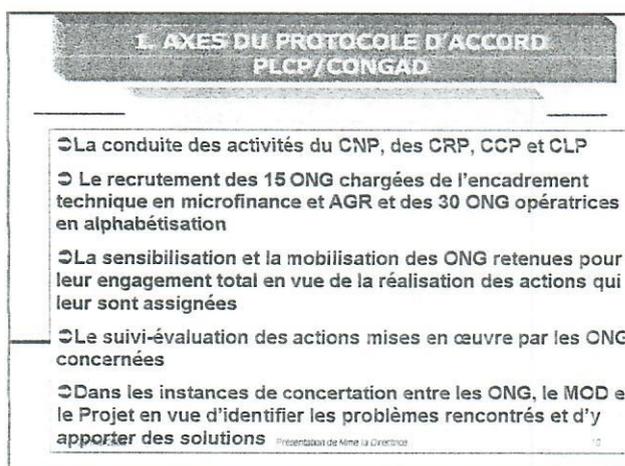
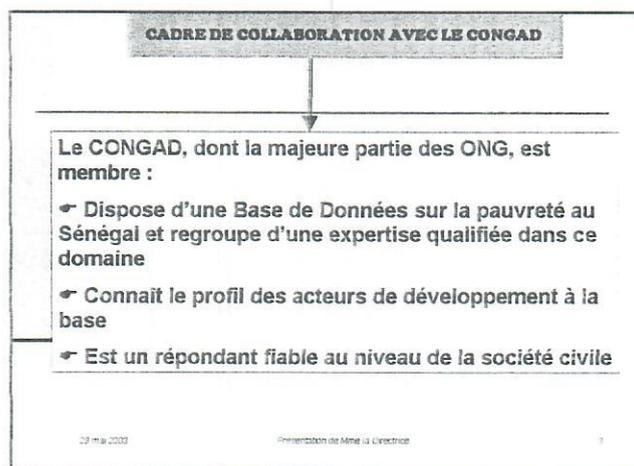
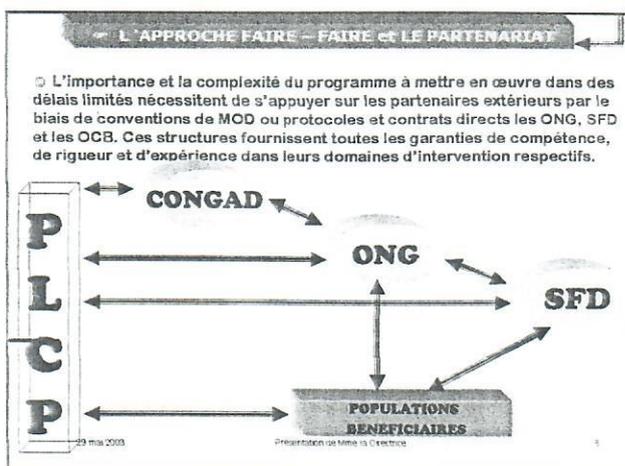
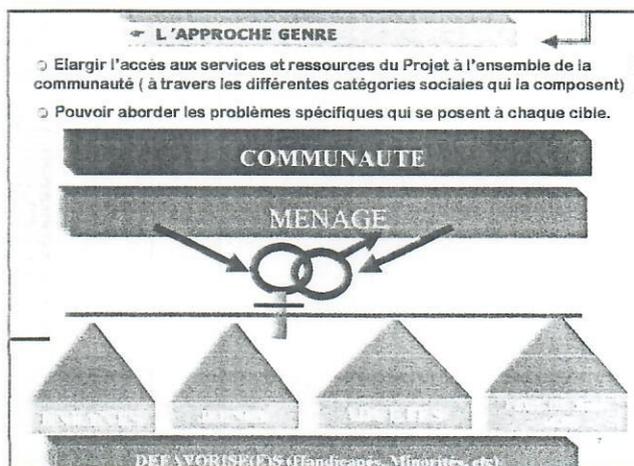
Chers participants,

Je ne saurais terminer sans vous remercier pour tous les efforts consentis en vue d'appuyer les programmes de lutte contre la pauvreté initiés par le Gouvernement du Sénégal, sous l'impulsion de mon département. Je vous renouvelle ma confiance et vous prie de bien vouloir accompagner le PLCP dans la mise en oeuvre de ses activités en direction des populations vulnérables, souvent exclues des projets et programmes de développement durable.

Sur ce, je déclare ouvert l'atelier-bilan sur la mission des ONG dans la mise en oeuvre du projet de lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie de votre aimable attention.

PRESENTATION DE MADAME LA DIRECTRICE DU PROJET



LES AUTRES PRINCIPES DIRECTEURS

☛ DECONCENTRATION

☛ DECENTRALISATION

☛ L'APPROCHE INTEGREE

☛ PERENNISATION DES ACQUIS

29 mai 2003

Présentation de Mme la Directrice

13



MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COLLABORATION

29 mai 2003

Présentation de Mme la Directrice

14

LES CONSTATS

Avant la mise en œuvre du protocole, des remarques pertinentes avaient été faites sur la prise en compte des charges liées à la mission confiée aux ONG.

- Le Projet a interpellé la BAD sur la question qui a répondu favorablement à cette requête relative à l'appui institutionnel : 90 millions réparties aux 15 ONG suivant le nombre de CB encadrées

29 mai 2003

Présentation de Mme la Directrice

15

| REGIONS | Nombre de requêtes élaborées par les ONG | Montant des requêtes |
|--------------|------------------------------------------|----------------------|
| KOLDA | 533 | 266 718 910 |
| TAMBACOUNDA | 720 | 119 047 940 |
| DIORBEL | 362 | 345 253 085 |
| DAKAR | 142 | 191 152 000 |
| THIES | 92 | 146 132 440 |
| TOTAL | 1 849 | 1 068 304 375 |

-Il mérite de saluer les efforts consentis par les ONG pour atteindre ces résultats après seulement 3 mois de présence sur le terrain, malgré les retards accusés dans la mise en place de l'appui institutionnel.

29 mai 2003

Présentation de Mme la Directrice

16

CONSTATS (suite)

- Certaines ONG n'avaient pas compris qu'il fallait se déplacer vers les populations pour les premiers contacts
- Certaines ont eu recours à des intermédiaires pour la confection des requêtes : Pertinence des projets proposés
- Défaut de concertation entre :
 - Les ONG elles-mêmes
 - Les ONG et SFD

29 mai 2003

Présentation de Mme la Directrice

17

LES RECOMMANDATIONS

- ROLE PLUS EFFECTIF DU CONGAD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLCP (SUIVI DES ACTIVITES)
- IMPLICATION DANS LES ENQUETES D'EVALUATION A MI-PARCOURS ET FINALES
- IMPLICATION DU CONGAD A L'ELABORATION DU DOCUMENT A SOUMETTRE AU COMITE DE SUIVI DU DSRP EN VUE DE DISPOSER DE RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR LES ACTIVITES DU PROJET

29 mai 2003

Présentation de Mme la Directrice

18

RECOMMANDATIONS (suite)

- PRISE EN COMPTE DE CERTAINES RÉALITÉS DE TERRAIN
- ETUDIER LES DIFFÉRENTES OBSERVATIONS, DE FAÇON OBJECTIVE, EN VUE DE PRÉPARER LE BILAN À MI-PARCOURS ET LA REVUE À MI-PARCOURS

29 mai 2009

Présentation de Mme la Conseillère

19



MOTION DE REMERCIEMENT ET D'ENCOURAGEMENT

Sur invitation du Projet de Lutte Contre la Pauvreté PLC-FAD-FND, et en partenariat avec le CONGAD, un atelier bilan de la mission d'encadrement technique des ONG s'est tenu les 29 et 30 Mai 2003 à l'Hôtel Palm Beach de Saly Portudal.

Cet atelier qui a vu la participation d'une cinquantaine de représentants des ONG partenaires et des structures administratives concernées, a été un espace adéquat d'information, d'échange et de partage sur les objectifs et stratégies d'intervention du Projet, de présentation du niveau de réalisation des activités de chaque Organisation Non Gouvernementale (ONG).

Il a également permis de passer en revue des mécanismes et procédures contractuels liant le Projet à ses principaux partenaires institutionnels et opérationnels à savoir, le CONGAD, les SFD et les ONG.

Prenant en compte la richesse des travaux aussi bien en plénière qu'en commissions thématiques et la pertinence des solutions retenues pour la levée des contraintes identifiées, l'atelier :

- remercie la Directrice du PLCP-FAD-FND et l'ensemble de ses collaborateurs pour leur esprit d'ouverture, de dialogue et d'humilité pour avoir pris l'initiative fort opportune, d'organiser une telle rencontre qui procède également d'un souci de transparence et de recherche de l'impact des activités du projet sur les conditions de vie des populations.
- Encourage vivement toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour donner un contenu plus dynamique aux différents cadres de partenariat mis en place.

- Recommande au Ministère du Développement Social, assurant la tutelle des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté, de favoriser la coordination et les synergies nécessaires entre ces derniers.
- Remercie le ministère de l'Economie et des finances pour toutes dispositions prises en vue d'asseoir les conditions d'une bonne mise en œuvre du DRSP et de mobiliser des ressources financières additionnelles issues de l'initiative PPTE.
- L'invite à prendre des initiatives pertinentes aptes à permettre l'assouplissement des procédures de décaissement des financements destinés aux activités des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté.
- Remercie enfin la direction de l'Hôtel Palm Beach et son personnel pour les conditions de séjour et de travail satisfaisantes mises à la disposition des participants.

Fait à Saly, le 30 Mai 2003

Annexe 6 : allocution de clôture du vice président du CONGAD



**Conseil des Organisations Non
Gouvernementales d'Appui Au Développement-**

DISCOURS DE CLOTURE DU VICE PRESIDENT DU CONGAD.

Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte Contre la Pauvreté,

Madame la Directrice du PLCP,

Monsieur le Directeur du Développement Communautaire,

Monsieur le Représentant de la Cellule de Suivi du DRSP,

Chers (es) Collègues

Dans un contexte où l'exclusion touche un nombre croissant de personnes au point de menacer tous les équilibres sociaux, la Lutte Contre la Pauvreté doit être un objectif prioritaire aussi bien pour les institutions étatiques que pour la société civile et les partenaires au développement.

La construction de synergies efficaces apparaît ici, comme une nécessité mais aussi comme difficulté essentielle quand les matériaux institutionnels n'ont pas la même consistance.

Au renforcement de capacités qu'appelle cette contrainte, doit s'ajouter l'obligation de concilier des objectifs sociaux à des objectifs économiques obéissant au seul critère de rentabilité financière.

Il nous faut donc réunir les conditions de possibilité d'une gouvernance relationnelle visant principalement et avec toute l'efficacité que sont en droit d'en attendre les communautés

au service desquelles nous avons été commis par l'état ou notre engagement citoyen, en résumé par notre mission de service public, la fin de l'exclusion.

Le bon usage du partenariat, enseigne qu'une mise en œuvre réfléchie ne peut faire l'économie de revues critiques.

Ces exercices doivent être planifiés et considérés non pas comme un saut dans l'incertitude mais plutôt comme un filet de sécurité permettant de rebondir pour mieux cheminer ensemble parce que donnant à chacun l'opportunité de contribuer à la construction du succès.

En décidant de nous convier à ces intenses moments d'échanges que nous avons eu durant ces deux jours, le Projet de Lutte Contre la Pauvreté a fait droit à l'obligation de soumettre nos pratiques et les siennes dans le processus qui nous mobilise, à une évaluation dont les résultats et recommandations viennent de nous être livrés.

Il s'agit maintenant de considérer qu'il n'y a d'autre chemin que celui qu'indiquent les exigences d'une action concertée pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté.

D'autres difficultés ne manqueront certainement pas de surgir, mais un pas considérable sera franchi quand la synergie aura permis de produire une masse critique de bonne articulations entre les différents acteurs du Projet.

STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU DSRP



INTRODUCTION

Les stratégies et le plan d'actions du DSRP ont été retenus à l'issue d'un processus participatif ayant impliqué aux différentes échelles toutes les catégories d'acteurs de la société civile, de l'administration, des collectivités locales et du secteur privé.

Mise en œuvre du DSRP

Une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution

Mise en œuvre du DSRP

Les principes- directeurs

- La proximité
- Le faire-faire
- La transparence
- La participation
- L'équité
- La célérité
- La complémentarité et la synergie

Mise en œuvre du DSRP

Le cadre institutionnel

Les niveaux de responsabilité:

le niveau **stratégique** est celui de la définition, de la formulation et du suivi de la mise en œuvre des politiques

le niveau **opérationnel** est celui de l'exécution des politiques sectorielles, programmes et projets et l'atteinte des résultats escomptés

Mise en œuvre du DSRP

Le cadre proposé vise une coordination centrale souple de la définition, de la formulation, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'impact des politiques. Il est articulé autour des organes suivants:

Mise en œuvre du DSRP

un Conseil interministériel d'orientation et de décision, se réunissant au moins une fois par an, sous la présidence du Premier Ministre, qui assure la coordination de l'exécution de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et procède à l'arbitrage des propositions du DSRP

Mise en œuvre du DSRP

- un Comité National de pilotage de la SRP présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances qui s'appuie sur les travaux de ce Comité pour les besoins du dialogue avec les bailleurs de fonds

Mise en œuvre du DSRP

- La Cellule nationale de Suivi de la stratégie de réduction de la Pauvreté assure la coordination technique et pratique du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national, prépare les rapports pour les organes supérieurs, anime le partenariat et gère le réseau d'information ; elle collabore avec les directions et services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances concernés et les structures techniques du niveau opérationnel

Mise en œuvre du DSRP

- Des points focaux sectoriels s'appuient à leur tour sur les services rattachés ou sous tutelle du ministère concerné, pour le suivi opérationnel des politiques et programmes dans le cadre du DSRP

Mise en œuvre du DSRP

- Des Comités régionaux de Pilotage de la SRP, qui sont présidés par les Gouverneurs qui font rapport au Président du Comité interministériel de pilotage par la voie hiérarchique. Le secrétariat de chaque comité régional est assuré par l'Agence Régionale de Développement (ARD)

Mise en œuvre du DSRP

- Des Comités Régionaux de Suivi de la SRP, présidés par les Présidents des Conseils Régionaux avec comme secrétariat les Services Régionaux de la Prévision et de la Statistique. Ils appuient les comités régionaux de pilotage et sont chargés de la coordination technique de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau régional.

Le système de suivi-évaluation

L'objet du suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la SRP comprend : (i) le suivi *de la progression* de la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers des indicateurs intermédiaires et de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication.

Le système de suivi de la *progression* de la mise en œuvre de la stratégie

Les résultats du système de suivi doivent permettre de répondre aux attentes tant des acteurs internes que des partenaires externes dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP.

Le système d'évaluation

L'évaluation des résultats et la mise en œuvre de la SRP vise les objectifs suivants :

- déterminer dans quelle mesure les problèmes ont été atténués ;
- déterminer l'efficacité de la stratégie pour atteindre les objectifs fixés ;
- aider à l'ajustement ou à la re-formulation des politiques ;
- établir une base de recréation des priorités en matière de réduction de la pauvreté.

Le système d'évaluation

Deux types d'évaluation :

- *évaluation interne* réalisée par les organes de pilotage ;
- *évaluation externe* réalisée par le Gouvernement ou les partenaires au développement ;

Le système d'information et de communication

Il assure entre autres les missions suivantes :

- établir un système d'indicateurs de performance pour le suivi et l'évaluation avec la prise en compte des divers niveaux : national, sectoriel, géographique, synthétique et de genre ;
- mettre en place une base de données intégrée provenant des différentes sources d'information

Le système d'information et de communication

- éclairer le pilotage de la SRP en fournissant aux divers acteurs et partenaires les informations indispensables au monitoring et à la mesure de l'impact ;
- mettre en place et animer un réseau d'échanges et de partenariat en matière d'harmonisation des concepts, de méthodes de collecte, de collecte et d'analyse de donnée

Le dispositif de suivi

Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention est articulée autour de trois instruments sous la responsabilité du coordonnateur de la CSPLP-MEF:

Le dispositif de suivi

- des groupes de travail autour des activités centrales
 - suivi quantitatif,
 - suivi qualitatif,
 - suivi de l'articulation des politiques sectorielles à la SRP
 - suivi de la mobilisation et de l'absorption des ressources

Le dispositif de suivi

L'observatoire suivi de la SRP des organisations de la Société Civile

Les organisations de la Société Civile mettront en place un observatoire indépendant qui sera un outil d'alerte, de concertation et d'évaluation des stratégies et politiques

Le dispositif de suivi

des points focaux dans les directions et services techniques concernés et des équipes au niveau régional chargés de la mise en œuvre de la stratégie

Documents disponibles

www.finances.gouv.sn/dsrp.html

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Mise en œuvre du DSRP

un Conseil interministériel d'orientation de décision, se réunissant au moins une fois par an, sous la présidence du Premier Ministre, qui assure la coordination de l'exécution de la Stratégie de la Pauvreté et procède à l'adoption des propositions du DSRP



INTRODUCTION

Les stratégies et le plan d'action ont été retenus à l'issue d'un processus participatif ayant impliqué à toutes les échelles toutes les catégories de la société civile, de l'association aux collectivités locales et du secteur

Mise en œuvre du DSRP

- La Cellule nationale de Suivi de la réduction de la Pauvreté assure la coordination et pratique du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national, prépare les rapports annuels, anime le partenariat et gère le suivi. Elle collabore avec les directions et services du Ministère de l'Economie et des Finances et les structures techniques du niveau opérationnel.

Mise en œuvre du DSRP

Une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution

Mise en œuvre du DSRP

Les principes-directeurs

- La proximité
- Le faire-faire
- La transparence
- La participation
- L'équité
- La célérité
- La complémentarité et

Mise en œuvre du DSRP

- Des Comités régionaux de la SRP, qui sont présidés par les Gouverneurs qui font rapport au Président du Comité inter-régional de pilotage par la voie hiérarchique. Le secrétariat de chaque Comité régional est assuré par l'Administration Régionale de Développement

Mise en œuvre du DSRP

Le cadre institutionnel

Les niveaux de responsabilité:

le niveau stratégique est celui de la définition, de la formulation et du suivi de la mise en œuvre des politiques

le niveau opérationnel est celui de l'exécution des politiques sectorielles, programmes et projets et l'atteinte des résultats escomptés

Mise en œuvre du DSRP

Le cadre proposé vise à créer un cadre central souple de formulation, de suivi-évaluation et de mise en œuvre des politiques. Il est composé des organes suivants:

Le système de suivi-évaluation

L'objet du suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre de la SRP comprend : (i) le suivi *de la progression* de la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers des indicateurs intermédiaires et de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication.

Le système de suivi de la *progression* de la mise en œuvre de la stratégie

Les résultats du système de suivi doivent permettre de répondre aux attentes tant des acteurs internes que des partenaires externes dans le cadre de la mise en œuvre de la SRP.

Le système d'évaluation

L'évaluation des résultats et la mise en œuvre de la SRP vise les objectifs suivants :

- déterminer dans quelle mesure les problèmes ont été atténués ;
- déterminer l'efficacité de la stratégie pour atteindre les objectifs fixés ;
- aider à l'ajustement ou à la re-formulation des politiques ;
- établir une base de redéfinition des priorités en matière de réduction de la pauvreté.

Le système d'évaluation

Deux types d'évaluation :

- *évaluation interne* réalisée par les organes de pilotage ;
- *évaluation externe* réalisée par le Gouvernement ou les partenaires au développement ;

Le système d'information et de communication

Il assure entre autres les missions suivantes :

- établir un système d'indicateurs de performance pour le suivi et l'évaluation avec la prise en compte des divers niveaux : national, sectoriel, géographique, synthétique et de genre ;
- mettre en place une base de données intégrée provenant des différentes sources d'information

Le système d'information et de communication

- éclairer le pilotage de la SRP en fournissant aux divers acteurs et partenaires les informations indispensables au monitoring et à la mesure de l'impact ;
- mettre en place et animer un réseau d'échanges et de partenariat en matière d'harmonisation des concepts, de méthodes de collecte, de collecte et d'analyse de donnée

TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER BILAN DE LA MISSION D'ENCADREMENT TECHNIQUE DES ONG

CONTEXTE :

Conformément à ses principes du faire - faire et de la décentralisation, le PLCP a signé un protocole d'accord avec quinze (15) ONG dans les cinq régions de Dakar, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès, pour assurer l'encadrement technique et l'accompagnement des populations bénéficiaires du projet.

Dans le cadre de la préparation de la revue à mi-parcours, du projet de lutte contre la pauvreté, prévue en fin Juin 2003, par la Banque Africaine de Développement (BAD), Le bureau de Gestion du projet envisage d'organiser un atelier bilan sur la mission confiée aux ONG dans la mise en œuvre des activités de la composante Microfinance et Appui aux Activités Génératrices de Revenus.

OBJECTIFS :

Cet atelier bilan doit permettre au PLCP d'évaluer le travail réalisé par les ONG depuis Janvier 2003 et de relever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de leur mission. Ainsi, les contre-performances constatées du côté des ONG feront l'objet d'une justification et les insuffisances au niveau des moyens déployés feront l'objet d'un mémorandum à transmettre à la BAD pour servir d'informations de prise de décision lors de la revue à mi-parcours.

Plus spécifiquement, l'atelier permettra de passer en revue l'état d'avancement des activités menées par chaque ONG pendant le premier trimestre de 2003, de diagnostiquer les principales contraintes à l'exécution de la mission de chaque structure et de dégager des propositions de solutions.

CALENDRIER :

Le séminaire se déroulera du 29 au 30 Mai 2003 à Saly (voir agenda en annexe).

Méthodologie :

La première journée, en plénière, sera consacrée à la présentation du niveau de réalisation des activités de chaque organisation non gouvernementale et des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de son plan d'action.

La deuxième journée, les participants seront répartis en commissions afin de réfléchir sur des pistes de solutions permettant de lever les contraintes qui auront été identifiées. Chaque commission désignera un modérateur chargé de faciliter les travaux et un rapporteur qui présentera les résultats des travaux, en plénière.

A la suite des présentations des différents rapporteurs, il sera dégagé une synthèse des propositions sous formes de recommandations qui constitueront le mémorandum des ONG pour la mise en œuvre de la stratégie du PLCP

Résultats attendus :

- Un mémorandum rédigé par les ONG et mis à la disposition du PLCP pour lui permettre de prendre en charge toutes les insuffisances et les omissions du rapport d'évaluation, lors de la revue à mi-parcours du projet ;
- Des recommandations formulées pour un meilleur engagement des ONG dans la mise en œuvre des activités du projet de lutte contre la pauvreté ;
- Des engagements pris pour développer des synergies dans les interventions.

Participants :

- ✦ Un représentant du Ministre du Développement Social ;
- ✦ Le Directeur de la Dette et des Investissements ;
- ✦ Le Directeur de la Coopération Economique et Financière
- ✦ La Directrice et le personnel du Bureau de Gestion du Projet ;
- ✦ Le Coordonnateur du Bureau de Suivi Opérationnel des Projets et programmes de lutte contre la pauvreté du MDS ;
- ✦ Les coordonnateurs des Unités Régionales de Gestion ;
- ✦ Trois (3) représentants du CONGAD (Président, secrétaire exécutif et chargé de programmes)
- ✦ Deux représentants par ONG

Annexe 9 : Agenda de l'atelier

AGENDA

Journée du 28 Mai 2003 :

19 heures : Accueil et mise en place des participants

Journée du 29 mai 2003 :

8 H 30 – 8 H 45 : Discours du représentant du Ministre du Développement Social ;

8 H 45 – 9 H : Discours de la Directrice du Projet de Lutte Contre la Pauvreté ;

9 H – 9 H 15 : Discours du Président du CONGAD ;

9 H 15 – 9 H 30 : Présentation des termes de référence et de l'agenda du Séminaire ;

9 H 30 – 10 H : Présentation de l'état d'avancement des activités et des difficultés rencontrées par les ONG de la région de Dakar ;

10 H – 10 H 15 : Pause café

10 H 15 – 11 H 45 : Présentation de l'état d'avancement des activités et des difficultés ;

rencontrées par les ONG de la région de Diourbel ;

11 H 45 – 12 H 15 : Présentation de l'état d'avancement des activités des difficultés

rencontrées par les ONG de la région de Kolda ;

12 H 15 – 12 H 45 : Présentation de l'état d'avancement des activités et des difficultés

rencontrées par les ONG de la région de Tambacounda ;

12 H 45 – 13 H 30 : Présentation de l'état d'avancement des activités et des difficultés

rencontrées par les ONG de la région de Thiès.

13 H 30 – 15 H : Pause déjeuner

15 H – 16 H 30 : Débat sur les contraintes rencontrées par les ONG dans la mise en

œuvre des activités ;

16 H 30 – 16 H 45 : Pause café

16 H 45 – 17 H 30 : Synthèse des principales contraintes identifiées

Journée du 30 Mai 2003 :

8 H 30 – 9 H : Rappel des principales contraintes rencontrées par les ONG et constitution

de commissions techniques pour réfléchir sur les solutions

adéquates ;

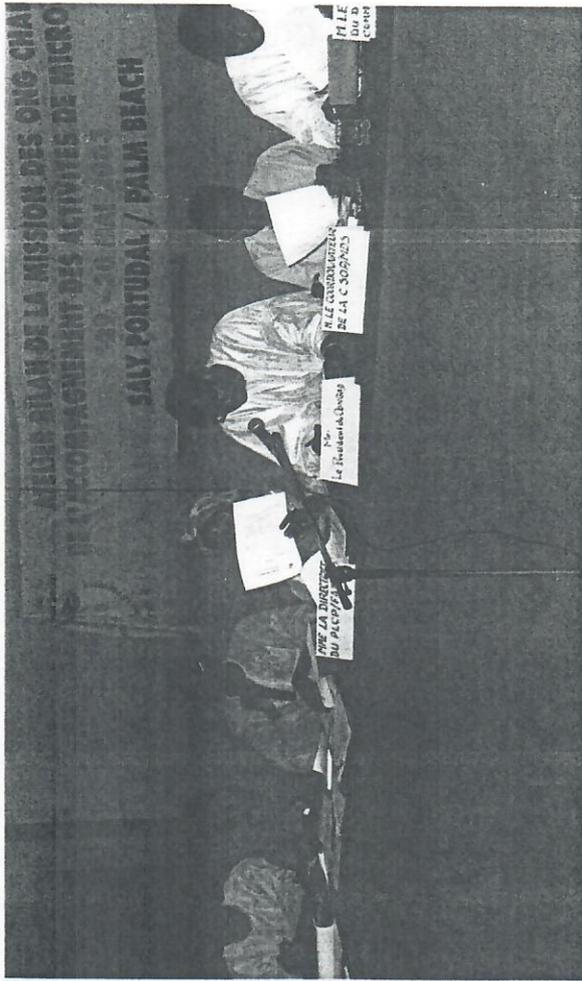
9 H – 11 H : Travaux en commission ;

11 H – 11 H 15 : Pause café

11 H 15 – 13 H : Présentation des résultats des travaux de commission et discussions ;

15 H – 16 H : Synthèse des solutions proposées par les commissions ;

16 H 30 : Clôture de l'atelier.



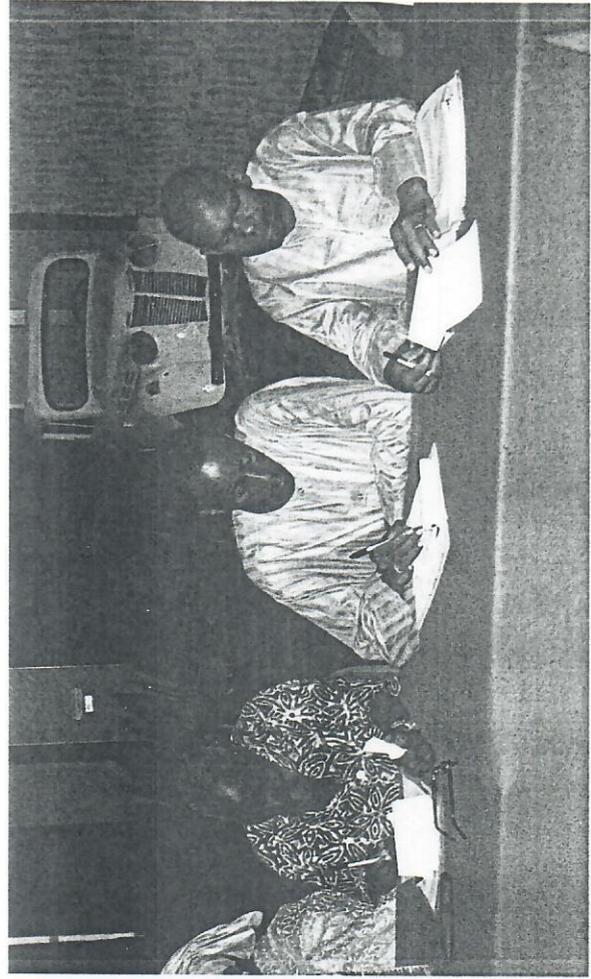
**Ouverture des travaux sous la Présidence de Mr Boubacar DIOP,
Président du CONGAD**



Vue d'ensemble de l'atelier



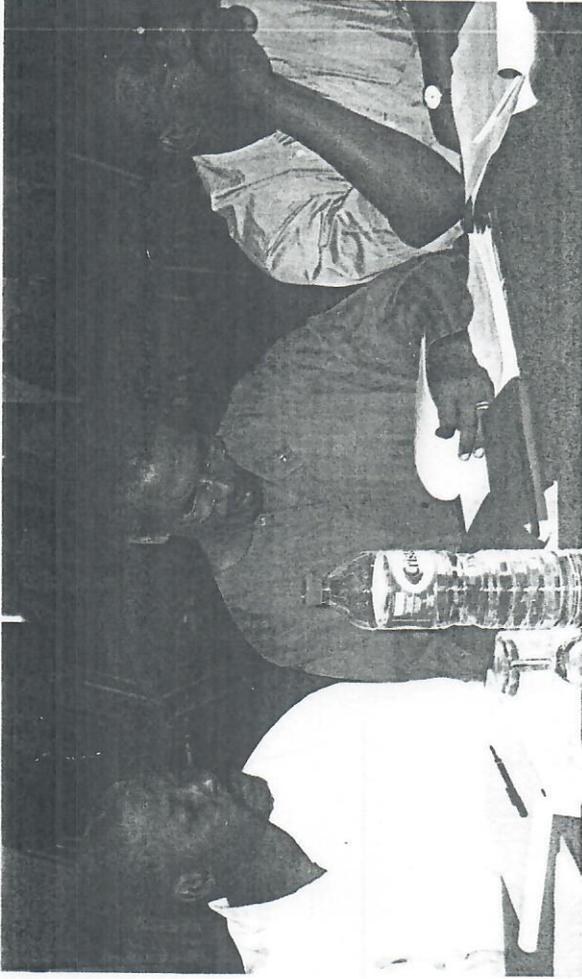
Madame la Directrice, Khady FALL NDIAYE



**Ibrahima SECK et Gallo KEBE, Coordonnateurs des URG de Thiès et
Diourbel**



Une forte mobilisation des ONG et des



partenaires institutionnels (DCEF, DDI, DDC, CONGAD, CSO/PLCP)





Une minute de prières à la mémoire de Alioune NDIAYE

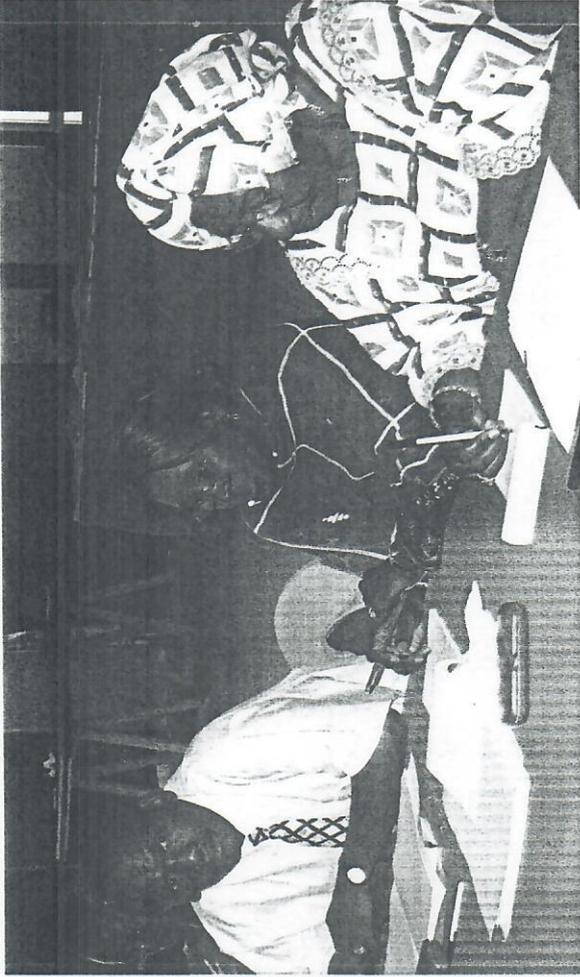


de l'ONG CONACAP, intervenant à Dakar





Poursuite des travaux sous la présidence de Amocodou DIOUF,



Vice Président du CONGAD





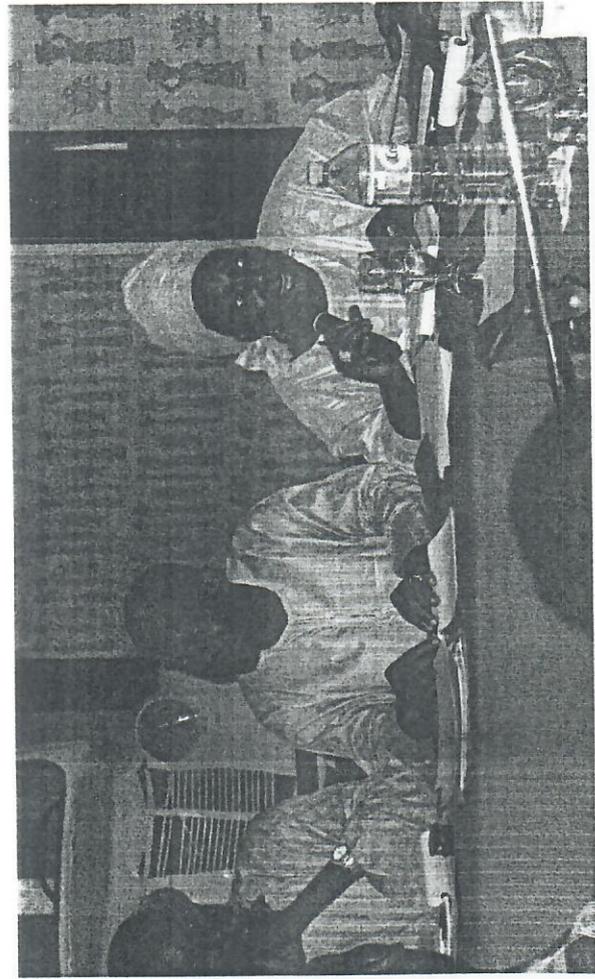
Interview de Mme la Directrice par la RadioDiffusion Télévision du Sénégal (RTS)



La Directrice du Projet Mme Khady FALL NDIAYE



L'Administrateur Gestionnaire Mouhamadou Lamine MBAYE

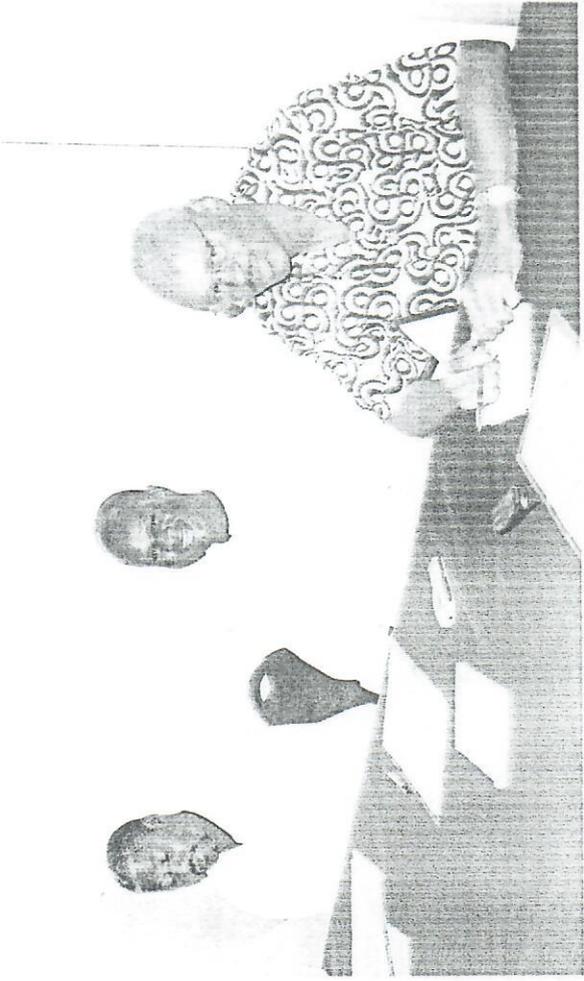


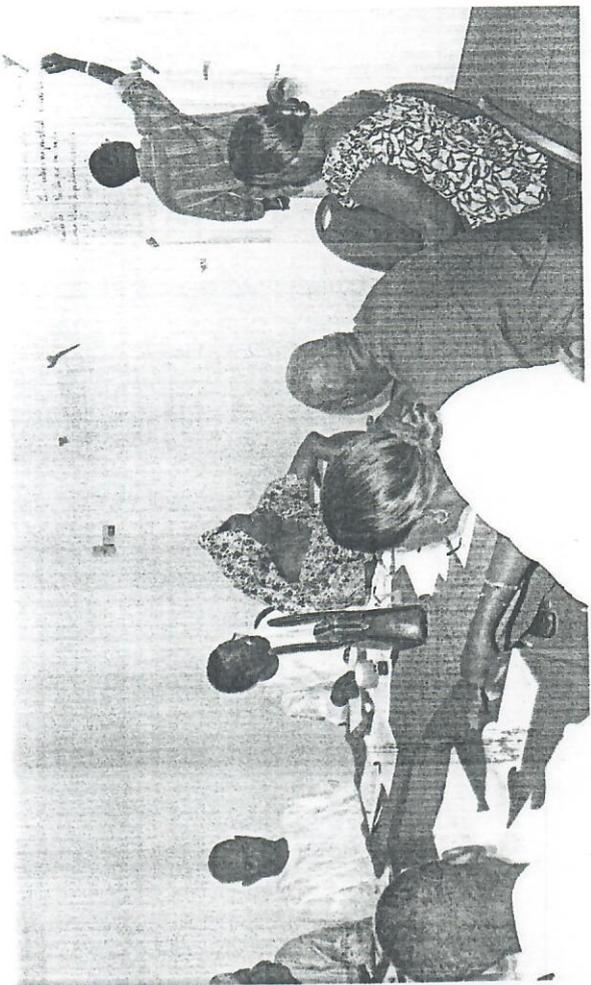
Mme Woré GANA SECK, Présidente de l'ONG Green Sénégal

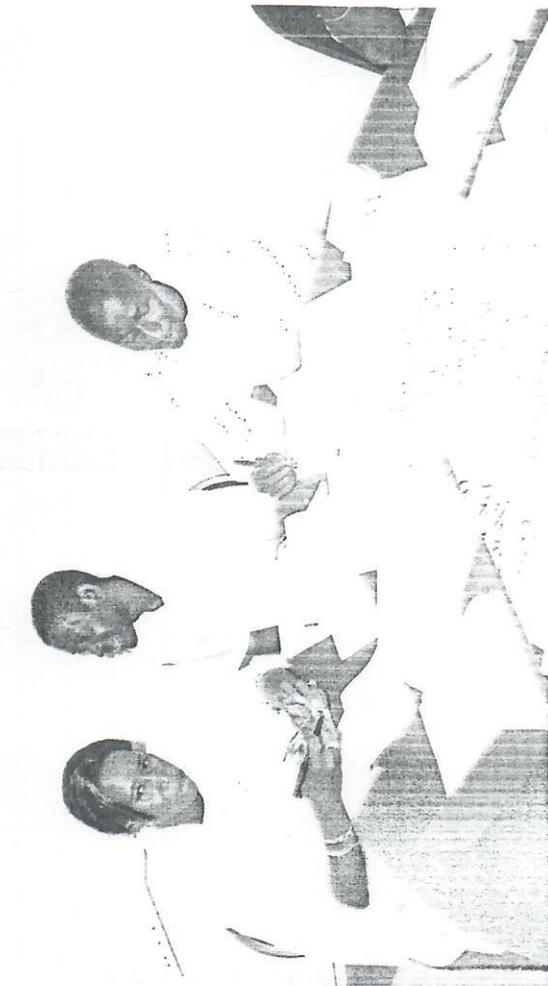




Travaux de commission







Clotire des travaux